



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE du 26 mai 2016

L'an deux mille seize, le vingt six mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

Millau VILLE DE

Etaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, S. AYOT, C. ASSIER, K. ORCEL, D. DIAZ, C. SUDRES BALTRONS, A. NAYRAC, B. LACAN, B. NIEL, E. PLATET, N. LEFEVERE, N. FORT, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, H. RICHARD, A. GAUTRAND, C. ALIBERT, M. DURAND, A. DALLE, F. FABRE, P. RAMONDENC, P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT, N. CHIOTTI.

Etaient excusés : : L. HELLI (POUVOIR A N. LEFEVERE), B. SOULIE (POUVOIR A B. NIEL), E. GAZEL (POUVOIR A M. DURAND), N. TUFFERY (POUVOIR A A. DALLE).

Etaient absents /

Secrétaire de séance : MONSIEUR N. LEFEVERE.

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR JP DARDE, .DIRECTEUR DU POLE PROJET URBAIN ET AMENAGEMENT



18h30 – Ouverture de la séance.

Monsieur le Maire

« ... 18 h 30, je vous invite à regagner vos places. S'il vous plaît !

Bien, Mesdames, Messieurs, je vous propose de commencer ce Conseil Municipal, en demandant à la Direction Générale de bien vouloir faire l'appel. »

Monsieur DARDE, Directeur du Pôle Projet Urbain et Aménagement de la Mairie fait l'appel.

Monsieur le Maire

« Merci. Alors, nous allons procéder à l'élection du Secrétaire de Séance, donc Monsieur LEFEVERE. Monsieur LEFEVERE sera donc désigné Secrétaire de Séance et je vous propose de passer à l'approbation du précédent..., du compte-rendu du précédent Conseil.

Y a-t-il des remarques ? Monsieur RAMONDENC ? »

Monsieur RAMONDENC

« Rien de grave, j'étais en retard, mais présent, on met excusé, donc c'est tout ! »

Monsieur le Maire

« Tout à fait, ça sera rectifié. Merci. D'autres remarques ? Donc, s'il n'y a pas de remarques. Je mets ce compte-rendu au voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Une abstention Monsieur BROUGNOUNESQUE. Et donc le rapport est adopté et je vous propose de passer à la délibération N° 1 concernant les énumérations du Maire. »

**Adoptée par : 34 voix pour
1 abstention
(Denis BROUGNOUNESQUE)**

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération

Arrivée de Monsieur Hugues RICHARD à 18 h 52

Arrivée de Madame Sylvie AYOT à 18 h 58

Monsieur ALIBERT

« Oui, nous remarquons que dans vos décisions, il y en a huit qui concernent les Marchés Publics et sur ces huit, il y en n'a que deux qui concernent les Entreprises Millavoises. Vous ponctionnez de 12 % de plus les Millavois et vous ne les faites pas travailler, voilà ce qu'on voulait dire. »

Monsieur le Maire

« Bien évidemment, Monsieur ALIBERT, je ne relèverai pas vos propos, je ne rentrerai pas non plus dans la polémique sur ce sujet. Si vous analysez la majorité des Marchés Publics, bon nombre je pense donc à la première la 05, c'est Millau, sur les premiers gros chantiers de mandat, qui est le boulevard RD 809, ce ne sont que des Entreprises Locales du lot 1 au lot 4, qui ont été attributaires du marché pour une somme relevant de pratiquement 1 million 5 sur l'ensemble du chantier, donc que des Entreprises Locales. Que les hébergements que vous considérez attribués à des Entreprises Extérieures concernant le site de la Ville, concernent un renouvellement de prestations, qui été assurées antérieurement, donc c'est-à-dire pas par notre équipe, sur l'hébergement du site Internet de la Ville et cela continue à prendre effet jusqu'en 2016, c'est-à-dire au moment du renouvellement du site Internet de la Ville. Donc voilà, je tiens à mesurer et à modérer vos propos. Et ensuite, bien vous savez que la règle des Marchés Publics est la règle Marchés Publics. Mais, je peux vous affirmer que nous faisons, et je fais tout ce qu'il est en mon pouvoir de faire et je l'assume pleinement, pour favoriser les Entreprises Locales.

Par rapport au précédent Conseil Municipal, il y avait une interrogation de la part de Monsieur DURAND concernant les frais de réception. Donc, Madame BALTRONS, qui est chargée de la Cuisine Centrale, va vous amener les éléments de réponse. »

Madame BALTRONS

« Bonsoir. Donc désolée, j'ai une drôle de voix, mais j'ai mal à la gorge. Donc, effectivement comme nous nous étions engagés, Monsieur DURAND, on va vous donner quelques éléments de réponse.

Donc, au niveau des protocoles pour les repas, effectivement le nombre a augmenté de façon assez considérable notamment en août 2015, donc la Cuisine Centrale, elle a servi 911 repas pour l'anniversaire des 60 ans de la « Gantieirelo » voilà, donc effectivement il y a une facture qui a été..., qui est à votre disposition, si vous le souhaitez, puisque ça a été réglé à la Cuisine Centrale.

Au niveau des réceptions, il y a effectivement une augmentation, elle aussi progressive de 2013 à 2015, c'est essentiellement dû donc, à des réceptions qui ont été servies à la Maison du Peuple, notamment lors de l'ouverture et la fermeture de saison, chose que je crois n'existait pas auparavant.

Et trois manifestations qui sont dites exceptionnelles, je pense notamment à la manifestation de « L'AGORES », quelque chose que vous aviez décidé, effectivement qui a eu lieu en 2014 et 2015. Il y a eu aussi les 40 ans du jumelage avec Bad Salzuflen et puis il y a eu aussi un apéritif offert aux personnes de la « Gantieirelo », pour 350 personnes.

Donc, ça c'était pour la colonne réception et enfin je dirai, qu'il y a une colonne divers, là aussi on va effectivement vous expliquer pourquoi il y a eu cette augmentation importante. C'est donc essentiellement la fourniture des repas à l'École des « Cascades » de Creissels et du Centre de Loisirs de « La Souris Verte » de Creissels. Donc, on a servi ces repas-là en raison d'un arrêt maladie de la personne qui s'occupe de cette cantine.

Donc, au départ..., c'est refacturé bien sûr, mais tout ça c'est... »

Monsieur le Maire

« Y compris les exemples de tout à l'heure des... »

Madame BALTRONS

« ... tout est refacturé... »

Monsieur le Maire

« ... repas, il y a refacturation après, que ce soit bien clair. »

Madame BALTRONS

« Effectivement, au niveau de la « La Souris Verte » et puis de l'École des « Cascades » ça devait être provisoire et puis c'est finalement un provisoire qui dure, donc c'est vrai que ça augmente énormément le nombre de repas qui sont facturés. Afin d'éliminer toute ambiguïté, parce que depuis le début de l'année, on entend parler que de protocole qui explose. Enfin, bon bref ! Sachez qu'il y a deux tableaux distincts qui sont tenus à votre disposition si vous le souhaitez. Il y en a un qui est..., on va bien scinder les tableaux..., le tableau qui va essentiellement donc expliquer le nombre de repas qui sont fournis pour les Écoles de Millau, donc scolaires et l'autre se sera pour les prestations protocolaires, à partir de maintenant ce sera beaucoup plus simple qu'il y ait deux tableaux.

Et enfin, je terminerai sur une autre chose que vous nous reprochez souvent, c'est les fameux plateaux repas que nous prenons lors de nos Municipalités, sachez que là-aussi, chaque Élu paie ses repas et puis donc on les paie au Trésor Public, ça aussi c'est à votre disposition si vous le souhaitez, donc tout ce que je viens de vous donner comme exemple, sachez que si vous le souhaitez vous pouvez récupérer les preuves. »

Monsieur le Maire

« Merci, pour cette précision. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Bon, bien merci, voilà. Voyez bien que quand vous nous expliquez, on comprend mieux. »

Monsieur le Maire

« Mais, vous voyez que nous sommes tout à fait transparents, nous vous donnons les explications, donc tout va bien. »

Monsieur DURAND

« Je vous en remercie ! »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Mise en œuvre de la protection fonctionnelle".

« Je passe à la délibération n°2 qui concerne un dispositif que nous avons déjà évoqué dans d'autres circonstances à plusieurs reprises, qui est tout simplement la mise en œuvre de la Protection Fonctionnelle pour un de nos agents de la Police Municipale. Vous savez que voilà, chaque fois qu'un de nos Agents fait l'objet de menaces, d'injures ou parfois pire de violences. Bien évidemment, la Collectivité prend à sa charge la totalité des éléments de sa défense, ce qui est la moindre des choses.

Nous ne rentrerons pas en séance publique sur les détails de l'affaire, mais si vous avez des questions à poser ultérieurement, peut-être que Monsieur ASSIER pourra vous en donner le détail.

Donc, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 03 :

3. "Désignation d'Élus Communautaires"

« Donc, délibération suivante, qui vous propose de prendre acte de la désignation de nouveaux Élus Communautaires représentant le Groupe Majorité au sein de la Communauté de Communes avec une légère évolution que je vais vous expliquer, qui est tout simplement liée au fait que nous allons dans les semaines et mois à venir être amenés, puisque c'est..., nous avons déjà délibéré en ce sens..., nous avons déjà délibéré en ce sens pour que l'Office Public de l'Habitat l'OPH passe donc sous l'égide de la Communauté de Communes et nous avons souhaité qu'aujourd'hui les deux Élus Milliaivois qui président à la fois l'OPH et la Commission d'Attribution depuis le début du mandat, puissent siéger à la Communauté de Communes pour être en suite proposé, bien évidemment, à la souveraineté du Conseil Communautaire pour les désigner à l'OPH. Donc, pour ce faire nous avons été amenés, vous savez qu'il faut respecter l'ordre du tableau et donc, pour ce faire deux de nos Élus actuels ont démissionné, je pense à Monsieur NIEL et Monsieur LEFEVERE, de fait Monsieur GINESTE et Monsieur FAYET sont devenus Conseillers Communautaires. Depuis, puisque les choses..., le calendrier se fait selon les formes et les protocoles habituels, Monsieur GINESTE a fait part de son intention de ne pas siéger à la Communauté de Communes, donc seront proposés à la..., enfin sont présentés à la Communauté de Communes les deux Élus suivants : Monsieur Claude CONDOMINES et Monsieur Richard FAYET. Voilà, donc cette délibération a pour objet donc de prendre acte de l'installation des ces nouveaux Conseillers Communautaires représentant Millau et la même chose sera acté au prochain Conseil Communautaire. Voilà.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Qui je le rappelle n'est..., dont nous devons simplement prendre acte et ne pas voter. S'il n'y a pas de question, je propose de céder la parole à Monsieur DIAZ, pour la délibération n°4. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 04 :

4. "Quotient familial : nouvelle modalité de calcul"

« Alors, première délibération des Finances, il s'agit de la délibération n°4 sur le Quotient Familial et les nouvelles modalités de calcul, alors ça mérite peut-être une petite explication parce que le document n'est pas toujours facile d'accès, c'est assez dense, assez compliqué. Pour vous résumer la situation concernant le Coefficient Familial dont on parle-là, on parle de la Restauration Scolaire, Quotient Familial, pardon ! La Restauration Scolaire, bon parce qu'à date les objectifs qui sont poursuivis sur la tarification pour la Restauration Scolaire, c'est :

- premièrement d'avoir une homogénéité avec les Centres de Loisirs, puisque vous savez que les Centres de Loisirs intègrent un coefficient CAF dans le mode calcul, ce n'est pas le cas à date pour la Restauration Scolaire à Millau, donc nous souhaitons introduire, c'est ce qui vous est proposé, ce coefficient CAF, ça veut dire qu'à date dans la tarification scolaire on ne prend pas en compte les Allocations Familiales, ce qui revient à dire que dans la décision qu'on fait aujourd'hui, qui n'a rien de révolutionnaire, parce qu'elle s'applique dans l'essentiel des Villes, c'est de dire que les revenus du foyer sont constitués, bien évidemment, des salaires, des pensions, des retraites, plus les Allocations Familiales, puisque quand on parle des revenus de distribution, là on ne parle que des Allocations Familiales et non pas des revenus de redistribution ponctuels, comme les Primes de Rentrées, les Primes de Naissance et que sais-je ? Il semblerait bien légitime de rentrer dans le calcul pour la tarification, les revenus issus de la redistribution dans la mesure où il n'y a pas de raison que les revenus du travail soient plus pénalisés que les revenus de la redistribution. Sachant que les revenus du travail sont fiscalisés au titre de l'IRPP et que les revenus de la redistribution ne le sont pas. Donc voilà, le but de cette modification, donc vous avez différents éléments dedans, mais le principe est très simple.

Donc, le coefficient qui va être pris à partir de la rentrée de septembre 2016, on prendra les revenus du foyer fiscal et quand on dit du foyer fiscal, c'est-à-dire des personnes composant le foyer fiscal, les Allocations Familiales, on divisera tout ça par douze pour avoir le revenu mensuel et on divisera par le nombre de part pour retirer un Coefficient, c'est exactement ce que fait la CAF.

Alors, l'incidence n'est une incidence qu'au travers de la répartition normée des populations au sein de la grille, parce que ce qui ne change pas c'est la politique tarifaire, il y a toujours sept grilles de 1,80 € à je ne sais plus 5,40 € de mémoire. En revanche, les strates de population vont changer à l'intérieur puisque des personnes, il faut le dire, qui étaient sur les grilles les plus basses c'est-à-dire grille 1 et 2, vont basculer plutôt vers les grilles 3, 4, ça veut dire que ça peut faire une augmentation de repas, de prix moyen de repas pour les catégories qui étaient au plus bas de peut-être entre 0,50 € et 1 €, à l'arrivée. Alors, quand vous lirez le document vous..., je vous le cite parce qu'il y a une particularité, vous verrez qu'il y a un premier graphique qui vous indique qu'il y avait 76 % des personnes qui étaient dans la tranche 1, donc ça veut dire qu'il y avait 76 % des personnes qui mangeaient à la cantine, qui payaient 1,80 €.

Alors, j'allais presque dire, qu'il y a un *bug* de la Municipalité, pas la nôtre, mais celle aussi antérieure qui était en fait une très mauvaise façon de prendre en compte les revenus du foyer fiscal, puisqu'on arrivait à des aberrations, mais c'est plus..., la personne n'est pas en cause, c'est plus un défaut de ; qu'est-ce qui a été demandé de faire ? Qu'une tâche qui a été mal organisée. Donc, on a vu que par exemple, dans un foyer fiscal où Monsieur et Madame étaient en déclaration revenus séparés, Madame venait par exemple avec sa fiche d'imposition, déclaré deux enfants et on se contentait de dire : « Ok ! C'est la totalité des revenus du foyer. »

Donc, vous voyez que quand on dit que dans les *grafs* comparatifs qu'on passe par exemple sur la catégorie 1 de 76 % avant recalcul à 6 % et 13 % pour les deux premières classes, une fois qu'on applique le Coefficient CAF, mais bien évidemment, on a fait une simulation, si les revenus avaient été correctement enregistrés au guichet unique, cette année et les années d'avant, puisque c'est toute Municipalité confondue. Il y a eu un certains aveuglement sur la question, on n'aurait pas 76 % des personnes qui seraient sur la catégorie 1, mais ça aurait été plutôt 34, 35 %. Donc, il y avait un gros défaut. Donc ça, ça va s'appliquer à partir de septembre 2016, les tarifs ne sont pas revus en septembre 2016, ainsi que les tranches et on a vérifié, parce que bon, moi je ne suis pas du tout un spécialiste de la question, c'est le système qui est le plus majoritairement employé et ce que nous faisons pour les Centres de Loisirs.

Donc, il vous est proposé dans cette délibération :

- de maintenir les mêmes tranches, c'est ce qu'on a vu les sept tranches, qui existent à la Ville ;
- d'appliquer les règles de calcul de la CAF, c'est-à-dire d'intégrer les revenus issus des Allocations Familiales ;
- de modifier si besoin les tarifs à compter de 2017, donc ça vous voyez c'est si besoin, pour l'instant ce n'est pas fait ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, moi j'entends bien votre référence à l'équité, c'est vrai qu'on pourrait entamer un débat, une discussion sur la pertinence de cette équité ou pas, sachant que des personnes qui étaient dans le revenus 1, enfin dans la tranche 1 qui payaient 1,80 €, vont peut-être se retrouver à payer 2,65 €, par rapport aux revenus de la redistribution. Mais je ne veux pas rentrer dans ce débat. Mais je voudrai juste signaler que quand même, bien souvent ces personnes qui bénéficient des revenus de redistribution, comme vous dites, ne sont pas des personnes aisées par essence et bien souvent ce repas que prenait leurs enfants à la cantine était le seul repas équilibré, qu'ils pouvaient prendre dans la journée et moi j'espère que ce ne sera pas un frein, une pénalisation pour ces familles, du fait de l'augmentation du tarif, de ne pas mettre leurs enfants à la cantine et du coup les priver de ce repas équilibré. Et j'aimerais bien peut-être si on pouvait avoir à la fin de l'année scolaire prochaine 2016 / 2017 un recul pour voir si vraiment, il n'y a pas eu de personne qui se sont retirées de la cantine, c'est vrai que ça serait en terme de santé publique, ça serait intéressant de le vérifier quand même. »

Monsieur DIAZ

« Je réponds ? »

Monsieur le Maire

« Oui, je vais déjà te laisser répondre. Moi, sur la philosophie, on est bien évidemment tout à fait d'accord sur les propos que vous venez de tenir, il n'y a pas de... »

Monsieur DIAZ

« D'ailleurs, juste pour complément de réponse, c'est on se cale effectivement plus sur ce qui se fait et ce qui paraît juste, j'entends parfaitement que l'effet, qui pourrait être très mauvais, serait que certains enfants soient privés de ce repas équilibré, parce que la famille ne peut plus, alors là effectivement ça relève..., on va suivre ça de près, comment ça fonctionne et après ça relève de l'Action Sociale, parce qu'évidemment *in fine* il n'est pas question que des enfants soient dans la difficulté et effectivement soient privés de repas et d'un repas équilibré du fait d'une politique qui change. Donc ça, ça relève de l'exception. Mais, ça me permet de vous dire qu'effectivement, on change la règle générale de calcul, mais changer la règle générale de calcul, veut dire aussi que s'il y a des cas exceptionnels, il faut savoir les prendre en compte, ça c'est clair. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Oui, vous avez indiqué que les barèmes existaient et n'ont pas subi de modifications depuis plusieurs années. Est-ce que vous pouvez préciser depuis quand exactement ? »

?????????

« C'est vieux les sept tranches ! »

Monsieur NIEL

« Ce qui est important les sept tranches, mais c'est le montant. Les sept tranches c'est une chose, le montant c'est autre chose. »

Monsieur DIAZ

« Je n'ai pas la date. »

Monsieur FABRE

« Par rapport à la Cuisine Centrale, le fait que les Écoles Privées ne s'approvisionnent plus à la Cuisine Centrale, quels sont les conséquences, par rapport au fonctionnement de la Cuisine Centrale ? »

Monsieur le Maire

« Alors, Christelle va répondre sur le fonctionnement. Sur les grilles des tarifs ça n'a rien à voir. Si les deux parties de votre question étaient liées l'une à l'autre, ça n'a rien à voir... »

Monsieur FABRE

« Non ! Non ! Pas du tout ! »

Monsieur le Maire

« ... ça n'a rien à voir. D'accord ! »

Monsieur FABRE

« C'est une autre question. »

Monsieur le Maire

« D'accord ! »

Madame BALTRONS

« Ça a permis à la Cuisine Centrale, effectivement de proposer des repas à l'extérieur, déjà, donc notamment, je le disais tout à l'heure : Creissels où on est en train d'étudier des dossiers que je ne peux pas dévoiler ce soir, parce que si jamais ça ne se fait pas, ça serait embêtant. Mais, voilà on a été sollicité par des Communes alentours, ou des écoles aux alentours, pour éventuellement faire la distribution. Donc, ça nous permet déjà ça. Et, ensuite en matière de Ressources Humaines, ben effectivement il y a eu des impacts, puisqu'il y a un poste de..., enfin il y a un poste de Cuisinier qui ne sera..., qui est parti en ..., qui va partir en retraite ou maladie, je ne sais plus, bon bref, qui n'est pas remplacé, voilà. Au niveau RH ça fait une personne de moins, qui travaille à la Cuisine. Une personne qui n'a pas été remplacée. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous d'autres questions ? Monsieur LEFEVERE ? »

Monsieur LEFEVERE

« Oui, juste une remarque par rapport à quelque chose qui a été dit, il n'y a pas de hausse de tarifs. »

Monsieur DURAND

« Il y a quand même des familles, qui vont payer plus cher ! »

Monsieur LEFEVERE

« Oui, mais les tarifs sont les mêmes ! »

Monsieur DURAND

« Les tarifs sont les mêmes, mais on va taper une fois de plus dans les poches des familles ! »

Monsieur LEFEVERE

« Non, c'est eux qui changent de tranche, parce qu'ils n'étaient pas dans la bonne tranche précédemment, c'est tout ! Mais les tarifs sont les mêmes ! »

Monsieur DURAND

« Ça générera quand même un gain pour la Collectivité, on est bien d'accord ! »

Monsieur FABRE

« Ils changent de tranche, mais ils ne l'ont pas demandé ! »

Monsieur DIAZ

« D'ailleurs, vous voyez bien, c'est un effet collatéral, je ne l'ai pas cité dans les objectifs. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres remarques sur ce point ? Si non, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? deux, quatre, cinq, six abstentions. Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

**Adoptée par : 29 voix pour
6 abstention**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND,
Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 05 :

5. "Prestations d'ingénierie Ville de Millau : tarification"

Monsieur le Maire

« Avant de rentrer dans le détail de la délibération, c'est simplement lié au fait qu'avec l'évolution..., avec l'évolution donc législative et institutionnelle que connaissent les Collectivités, nous sommes de plus en plus sollicité pour apporter notre expertise et notre ingénierie pour des Collectivités extérieures et donc il convient qu'il y ait de façon légale et réglementaire une tarification qui soit adoptée. Donc, c'est l'explication de cette délibération. Monsieur DIAZ. »

Monsieur DIAZ

« Donc, on passe à la suivante Monsieur le Maire. Non, celle-là a un champs plus limité parce que comme il est dit dans le texte, c'est des tarifs à mettre en place entre la Communauté de Communes et les Communes appartenant à la Communauté de Communes, la Ville de Millau, puis qu'effectivement le contexte général avec l'évolution du contexte réglementaire, il y a de plus en plus de prestations qui sont faites entre la Ville, la Communauté ou la Ville est certaines Collectivités de la Communauté de Communes. Alors, bien évidemment, ça c'est pour des prestations, je dirai, qui sont vraiment ponctuelles, puisque vous avez vu qu'on travaille à un tarif à l'heure, d'accord. En revanche, il peut bien y avoir des conventions qui dérogent à ces tarifs horaire dans la mesure où ce sont des conventions plus globales, sur des durées plus longues.

Donc, il vous est proposé de mettre en place deux tarifs :

- 50 € pour ce qu'on appelle des prestations de première catégorie, concernant l'urbanisme, les finances et la fiscalité ;
- et 35 € sur la deuxième catégorie, marchés publics 35 €, sachant qu'il s'agit bien évidemment de la prestation de service essentiellement du conseil.

Alors je ferai juste la remarque en disant que : « Si le monde du privé travaillait à ce tarif horaire en terme de conseil. » C'est très peu cher. Donc, vous voyez qu'il faut le mettre en place pour pouvoir faire des facturations, donc on la met en place depuis le..., au 1^{er} juin 2016. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des questions ? Non, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 06 :

6. "Construction de 10 logements sociaux au 13 et 13 bis rue Alsace Lorraine à Millau : convention de garantie de prêt CDC entre la Commune de Millau et l'Office de l'Habitat de Millau et sa Région"

« Oui, alors délibération, dont vous avez une certaine habitude, maintenant, donc ça concerne la garantie donnée par la Ville pour que l'OPH contracte des prêts, il s'agit de quatre prêts pour un montant total de 792 000 €, concernant dix logements sociaux, qui sont rue « Alsace Lorraine ».

Donc, je vous rappelle le principe, on est en garantie et en cas de défaillance de l'OPH, on peut être appelé en garantie en remboursement, enfin ce qui ne c'est jamais passé. Mais qui revêt, puisqu'on parlait..., Monsieur le Maire a parlé du transfert de l'OPH, une importance quand même, parce qu'à partir du moment où la compétence va changer, il y a aussi à prendre en compte le fait que la Ville a donné des garanties d'emprunts, qui sont des garanties hors bilan, donc on ne transfère pas des dettes et des créances, mais on aura à statuer sur le point concernant les garanties d'emprunts. Est-ce qu'elles sont transférées ? Ou est-ce qu'elles sont portées par la Ville ? Eu égard aux différences de budgets, il semblerait que ce soit plus raisonnable que ce soit la Ville.

Donc, il vous est demandé de donner votre accord pour garantir ces quatre prêts à hauteur de 792 000 € et vous avez la convention, qui est jointe en annexe. »

Monsieur le Maire

« Je ferai juste un complément d'information sur ce que vient de dire Monsieur DIAZ, concernant les garanties d'emprunts vis-à-vis de l'OPH, il faudra que la décision se prenne, je dirai, rapidement, lié au fait que la Commune devra dans les prochains mois, se porter garante de l'emprunt de l'EHPAD. Voilà, et donc à un moment donné, il faudra que nous ayons à statuer sur ces modalités-là. Donc, c'est un élément à prendre en compte dans la réflexion. »

Monsieur NIEL

« Et qui n'est pas du même montant ! »

Monsieur le Maire

« Donc, y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non, donc je peux la mettre aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 07 :

7. "Immobilisations : durée d'amortissement"

« Oui, alors là, ce sont des éléments purement de matière comptable, donc je vous rappelle qu'évidemment la Collectivité est tenue comme en Comptabilité Publique, comme en Comptabilité Privée, de faire des amortissements, donc à date par délibération du Conseil Municipal, qui date du 21 mars 1997, voyez ce n'est pas d'hier, toutes les durées d'amortissement ont été fixées pour les immobilisations corporelles : matériels roulant, immeubles, que sais-je, etc...

En revanche, en mars 97, n'avait pas été fixé la durée d'amortissement pour les biens incorporels, c'est-à-dire tout ce que finalement possède la Ville, mais qui n'est pas matériel. Aujourd'hui, nous avons obligation de fixer une durée d'amortissement y compris pour les immobilisations incorporelles, donc il faut qu'on prenne une délibération et donc la délibération vous demande d'accepter le principe, on amorti les immobilisations incorporelles sur une durée de 10 ans, sur la base d'un amortissement linéaire, c'est-à-dire à hauteur d'un amortissement de 1/10 du coût d'acquisition annuel. On fait tout simplement du linéaire, peut-être que si à certains biens, on veut amortir de manière autre, c'est-à-dire de manière dégressive ou dérogatoire, on pourra faire des décisions ponctuelles. Donc là, c'est sur 10 ans, c'est purement pour compléter notre panoplie comptable, puisqu'on n'amortit pas et comme on n'amortit pas évidemment on ne le passe pas en charge. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 08 :

8. "Budget principal de la Commune : Décision Budgétaire Modificative n°2"

« Alors, DM n°2 sur le budget Principal de la Commune. Je vous rappelle qu'on a évoqué le Budget Primitif en janvier, on avait fait une première Décision Modificative en mars, concernant notamment l'affectation du résultat du Compte Administratif 2014 et là nous faisons une Décision Modificative sur les budgets section de fonctionnement et d'investissement dont vous avez le détail en page 2, ce qui est intéressant.

Alors, les quelques commentaires, vous voyez qu'au niveau de la section de fonctionnement en dépenses, :

- nous allouons une somme de 45 000 € pour la fourniture des travaux en régie pour les « Aumières hameau du Gandalou », dont je sais que ça fera plaisir, parce que c'était une priorité aussi du mandat précédent ;

- on alloue des crédits supplémentaires pour les « Natural Games », c'est-à-dire qu'on prend en charge la location de la passerelle qui a été mise pour 11 300 € ;

- la presse s'en est faite écho, vous voyez une dotation pour l'équipement de la Police Municipale en flash ball à hauteur de 6 400 €, alors ce n'est pas le montant qui avait été cité dans le presse, parce que la presse..., enfin Claude pourra répondre, mais je crois que la presse n'avait pris en compte que l'équipement des deux matériels, alors que cette somme de 6 400 €, inclu la formation et un stock de balles, parce que les balles lorsqu'elles percutent la cible, se déforment, sont bonnes à jeter à la poubelle, donc il faut acheter du stock. C'est ça, Monsieur ASSIER ? »

Monsieur ASSIER

« Différents équipements. »

Monsieur DIAZ

« Différents équipements, donc le budget global de formation, équipement flash ball, c'est 6 400 € pour 2 matériels. C'est ça ? »

Monsieur ASSIER

« Alors, exactement sans vouloir gruger personne, parce que j'ai été en conférence à Cazouls-lès-Béziers et donc je n'avais pas les chiffres sous les yeux. C'est pour un flash ball, très exactement, je crois que c'est 1 575 €, voilà. Et en suite, il y a différents accessoires pour la sécurité des agents et également pour une sécurité de tir, notamment le point rouge laser, pour savoir exactement, s'ils en avaient malheureusement l'utilisation, où irait la balle, voilà. »

Monsieur le Maire

« Sur ce sujet précis ? »

Monsieur DURAND

« Sur ce sujet ! »

Monsieur le Maire

« D'accord ! »

Monsieur DURAND

« Oui, enfin je vois que vous avez prévu du stock, donc ça me fait un petit peu peur ! Stock de balles. »

Monsieur ASSIER

« Non. Disons que le stock de balles a servi beaucoup à la formation... »

Monsieur DURAND

« D'accord ! »

Monsieur ASSIER

« ... parce qu'ils ont tiré énormément de balles et c'est vrai que moins ils en tireront à l'avenir, mieux se sera ! »

Monsieur DURAND

« On est bien d'accord ! Moi, c'est vrai que je m'interroge franchement sur la nécessité d'équiper les Agents Municipaux de flash ball, alors qu'il y a la Police Nationale, qui fait très bien son métier, qui est à l'armée et c'est vrai que je ne vois pas dans la mission de Policiers Municipaux..., enfin je vous dis, le flash ball, c'est très décrié. Il y a plusieurs... ? On sait très bien, qu'il y a eu 40, enfin il y a eu 39 blessés et un mort depuis sa mise en service en 2004, je crois, je sais même que Jacques TOUBON, qui n'est pas taxé de gauchisme excessif a demandé son retrait et c'est vrai que moi franchement, personnellement que la Police Municipale de Millau, soit équipée de flash ball, ça me heurte. »

Monsieur ASSIER

« Oui ! »

Monsieur le Maire

« Donc, je vais vous répondre sur le principe et après Monsieur ASSIER complétera. L'équipement avec ces armes de la Police Municipale est lié essentiellement au fait que vous savez que la Police Municipale et la Police Nationale sont... donc nous avons conventionné sur des opérations communes qui sont des opérations, notamment de contrôles routiers, donc vitesse, papiers, etc..., sur des points de contrôles fixes, de jour et de nuit, puisque maintenant, vous savez que la Police Municipale a des horaires de nuit, donc de jour et de nuit et que ne serait-ce que pour la sécurité de nos Agents, qui sont aux côtés des Policiers Nationaux qui eux effectivement, vous l'avez rappelé, sont armés etc..., il fallait et il faut..., je pense d'abord à la sécurité de Policiers Municipaux, qu'ils aient un moyen de défense, si jamais un contrôle tournait mal et qu'ils soient pris à parti au même titre que les Policiers Nationaux et dans ce cas, on se retrouve dans le cadre de figure où on avait une partie de la Police, donc la Nationale donc armée et l'autre partie la Police Municipale non armée. C'est un dispositif d'abord éminemment de sécurité vis-à-vis de nos personnels et c'est la raison pour laquelle, puisque Monsieur ASSIER pourra vous dire que je suis hostile à tout armement de la Police Municipale, que j'ai accepté que nous ayons recouru au flash ball pour cette raison de sécurité du personnel. La Police Municipale, et Monsieur ASSIER va vous le confirmer, n'est en aucun cas, à en aucun cas compétente en matière de service de maintien de l'ordre, voilà, ça c'est très clair. »

Monsieur ASSIER

« Tout à fait, oui ! »

Monsieur FABRE

« Donc, clairement les Policiers Municipaux ne porteront cette arme que lors de contrôles fixes avec la Police Municipale... »

Monsieur DURAND

« Nationale ! »

Monsieur FABRE

« ... Nationale. Or mis cette situation, ils ne porteront pas ces armes ? »

Monsieur ASSIER

« Ils vont les porter souvent lors des services de nuit, parce qu'en services de nuit, il y a des contrôles conjoints, mais également ils patrouillent..., ils patrouillent de nuit jusqu'à minuit, une heure, deux heures du matin. Et ce n'est pas spécialement pour la délinquance Millavoise, mais c'est pour la délinquance itinérante. C'est-à-dire qu'à n'importe quel moment, ils peuvent tomber sur un véhicule où des gens mal intentionnés occupent ce véhicule, c'est pour ça que ça a été un..., voilà, ça a été juste pour leur sécurité. »

Monsieur FABRE

« Alors, pour que les choses soient très claires pour les Millavois, les Policiers Municipaux porteront ces armes, lors de tous les services de nuit, y compris ceux où ils ne sont pas avec la Police Nationale... »

Monsieur ASSIER

« Voilà... »

Monsieur FABRE

«... ils seront seuls... »

Monsieur ASSIER

« Vous ne les verrez pas déambuler le jour avec ces ... »

Monsieur FABRE

«... alors, Monsieur le Maire, vous venez de dire que vous êtes contre le fait d'armer la Police Municipale, et maintenant en gros, vous nous dites un petit peu le contraire, puisque les Policiers Municipaux travaillant de nuit, seuls, seront armés. C'est bien ce que vous nous dites ? »

Monsieur ASSIER

« Pour leur propre sécurité... »

Monsieur le Maire

« Pour leur propre sécurité dans le cadre des missions qui sont les leurs de nuit et y compris avec la Polices Nationale. Je vais dire, on n'est pas...on n'est pas à l'abri... vous avez suivi l'actualité la semaine dernière à Rodez, vous avez vu qu'il y a aussi sur le territoire Aveyronnais, malheureusement des épisodes avec des armes lourdes. Imaginez qu'à un moment

donné sur le rond-point du bas de la côte de la « Cavalerie », un contrôle tourne mal ou une..., comment dirais-je, une remontrance tourne mal, je souhaite que les Policiers, en terme de sécurité, de leur propre sécurité, soit donc équipés d'un dispositif de sécurité, voilà. Mais, pour faire le tour du « Mandarous »... Voilà. »

Monsieur ASSIER

« Non. Mais, vous ne les verrez pas déambuler de jour avec les flash ball... »

Monsieur le Maire

« Mais, il n'y a pas de contradiction dans ma position, ça c'est très clair. »

Monsieur ASSIER

« Et nous faisons tout pour la sécurité de nos Agents, c'est avant tout la sécurité des Agents. »

Monsieur le Maire

« Merci. La suite de la DM, Monsieur DIAZ. »

Monsieur DIAZ

« Alors, toujours en dépenses :

- étude de réaménagement de l'espace de la bibliothèque, c'est 20 000 €, c'est dans le cadre du déménagement sur le pôle Médiathèque, à un moment il y aura à réagencer l'espace Bibliothèque sur le site du CREA, donc il y a un budget de 20 000 €.

En recette, un complément cumulé qui fait *grosso modo* 14 000 €, c'est les dernières notifications concernant les dotations 2016, puisqu'on les a eu très tardivement.

En investissement, qu'est-ce qui est à préciser ? On l'a évoqué :

- la refonte du site Internet de Millau, vous avez un budget de 20 000 € ;

- alors, après vous voyez 2 lignes : fonds de concours département RD809 et travaux RD809, évidemment il y a une erreur le 1 million, c'est 100 000 €, c'est une erreur. Et donc en fait qu'une écriture comptable, c'est-à-dire qu'on avait un fond de concours de 100 000 €, donc ce fond de concours pour qu'il passe comptablement au crédit, est débité par l'opération travaux RD809, puisqu'on les met sur le budget ???, ça c'est une écriture comptable ;

- les travaux du Gîte de la « Maladrerie » avec un budget conséquent qui n'était pas prévu, essentiellement sur la partie accessibilité, mais je crois qu'il y a une petite partie de travaux aussi à hauteur de 300 000 € ;

- et pour finir sur les dépenses d'investissement, une étude de faisabilité pour le Centre d'Interprétation de la « Graufesenque », étude budgétée à 25 000 €, dont vous voyez dans les recettes d'investissement, qu'il y a déjà une subvention de la DRAC à hauteur de 15 000 €.

Et puis en recette, la bonne nouvelle, mais vous étiez au courant, la bonne nouvelle financière, c'est les amendes de Police, on a un complément de 71 000 € par rapport à ce qui était budgété.

Et le complément d'emprunt en attente du remboursement assurance Larzac, alors en fait ce n'est pas un emprunt, qui est déjà levé 160 000 €, mais il faut pouvoir envisager de lever un emprunt dans le cadre du sinistre - incendie sur le Larzac, fonction du taux de couverture de l'assurance, parce qu'il est fort probable qu'un coefficient de vétusté nous soit imposé et qu'il soit assez conséquent et moi je pense plutôt qu'il y a des mauvaises surprises à attendre du remboursement de l'assurance que des bonnes, donc il faut provisionner. On envisage de lever un emprunt sur la question.

Donc, tout ça pour vous dire que sur la section d'investissement, la section d'investissement augmente de 201 000 € et la section de fonctionnement de 78 000 €.

Donc, il vous est demandé d'approuver cette Décision Budgétaire Modificative et vous avez les listes d'inscriptions budgétaires à la suite. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur RAMONDENC ? »

Monsieur RAMONDENC

« Oui, bonsoir. Sur les travaux du Gîte de la « Maladrerie », Monsieur NAYRAC, au dernier Conseil d'Administration du CPIE, vous aviez affirmé que c'était..., l'argent pour les travaux viendrait du Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Communauté de Communes... »

Monsieur NAYRAC

« Trois financements : Communauté de Communes, Jeunesse et Sports et la Ville de Millau. »

Monsieur RAMONDENC

« ... donc, les travaux devraient... »

Monsieur NAYRAC

« Comme on n'a pas la certitude du financement actuellement... »

Monsieur RAMONDENC

« ... voilà !... »

Monsieur NAYRAC

« ... on ne peut mettre que cette enveloppe. Nous, on met l'enveloppe de 300 000 €, mais les... comment ? Les remboursements se feront après... »

Monsieur RAMONDENC

« ... d'accord ! »

Monsieur NAYRAC

« ...de la part de Jeunesse et des Sports et de la Communauté de Communes. »

Monsieur DIAZ

« Par principe, dans le souci de risque comptable, on provisionne à hauteur du montant global, tant que la subvention n'est pas certaine quant à son montant, bien évidemment on sera amené, j'espère, à passer une écriture où effectivement l'autofinancement de la Ville diminuera par apport de financements extérieurs. »

Monsieur RAMONDENC

« D'accord ! Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Je passe la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci, la délibération est adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 abstentions**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND,
Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC,
Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)*

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 09 :

9. "Budget annexe du Camping : Décision Budgétaire Modificative n°2"

« Oui, alors là, sur le Budget Annexe Camping, toujours pareil Décision Budgétaire Modificative n°2, on avait voté le Budget Annexe en janvier 2016, on avait affecté en mars 2016 le résultat du Compte Administratif 2015 et là nous avons une écriture de régularisation à faire à hauteur de 192 500 €, donc je vous rappelle ces 192 500 €, ça correspond aux sommes que nous avons encaissées de Campéole par avance, qui étaient de 17 500 € par an, donc ça va faire multiplié par 12 ça, et que ces sommes étaient positionnées dans le Budget de la Ville, donc on fait une double écriture. On descend cette somme du Budget de la Ville vers le Budget Annexe du Camping, cette somme constitue dans le Budget annexe un produit exceptionnel à hauteur de 192 500 € et on pourra ainsi payer, rembourser le 192 500 € à Campéole, sans avoir de dotation complémentaire à faire.

Alors sachant que pour remboursement je vous rappelle, il y avait 2 hypothèses :

- dans le cas d'un repreneur, on doit rembourser les 192 500 € à 30 jours date de signature avec le repreneur ;
- et nous avons négocié que s'il n'y avait pas de repreneur, nous étions tenu de nous libérer de la somme entre leurs mains au plus tard le 31 décembre 2017, mais déjà dans les comptes elles sont provisionnées, donc concernant Campéole, l'affaire est soldée. »

Monsieur le Maire

« Merci. Voilà, je suppose qu'il y a des questions. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Je vous avais prévenu, Monsieur DIAZ. Non, je voulais..., le Camping, où en est-on ? Parce que nous devons avoir un Conseil Municipal extraordinaire le 15 avril. Monsieur LEFEVERE dans la presse 2 jours après nous disait que tout allait être réglé d'ici 15 jours, ce qui devait nous amener à début mai, visiblement. Et là, je ne sais pas, personne ne sait rien, donc si on pouvait avoir quelques éclairages, s'il vous plaît ? »

Monsieur le Maire

« Sans aucun souci. Donc, je vais vous donner l'historique général de l'histoire et puis Monsieur..., les Élus qui sont intervenus sur le sujet vous donneront des compléments d'informations. Donc, le Conseil Municipal effectivement qui a été annulé, l'a été parce qu'il fallait qu'il y ait un complément d'information, donc l'option..., alors là je vous donne la philosophie générale, après on rentrera dans le détail du calendrier, si vous le souhaitez.

Puisque nous avons souhaité faire un Appel d'Offre pour avoir des candidats, plusieurs candidats sont venus, se sont montrés intéressés, tous dont certains ont fait des propositions, tous n'ont pas fait de propositions et nous avons réunis donc les Élus en charge du dossier, Monsieur FAYET pour la Commission d'Appel d'Offre et moi-même pour examiner et étudier les propositions. Une proposition avait été retenue et jusqu'au moment où la personne qui portait cette proposition n'a pas trouvé d'assurance pour assurer le Camping, voilà. Ce qui était très dommageable et qui nous interroge. Partant de là nous avons essayé de trouver une solution intermédiaire pour qu'il y ait au moins l'activité de la partie restauration et piscine sur le site. Avec la capacité ponctuelle et vraiment, je dirai, occasionnelle et accessoire d'accueil de campeurs, mais hors mis la partie Mobi Home, voilà. Divers échanges ont eu lieu avec la personne qui aurait pu suivre cette option et cette orientation et nous n'avons pas donné suite à ses propositions. Ce qui fait que cette année, sur le Camping Municipal, il n'y aura aucune activité, puisque bien évidemment, d'abord l'annonce tardive de la part de Campéole en fin d'année 2015, a un moment où déjà les principaux forums, les principaux salons de clientèle se sont déjà déroulés et que la saison est déjà très engagée en terme de réservation, n'était pas avantageuse. Le travail qu'il a fallu faire quand même pour arriver à trouver des candidats a pris un certain temps et là franchement ça n'était plus raisonnable d'imaginer d'avoir une ouverture cet été. Je conclurai en vous disant que nous nous interrogeons sur le..., légitimement à mon sens, sur le devenir de l'espace. Moi, j'ai souhaité et y compris sous l'égide de l'Office de Tourisme, que nous ayons justement..., que nous profitions, j'allais dire, de cette année de fermeture pour voir l'opportunité ou pas, c'est-à-dire : « Est-ce qu'en résumé, les places qui ne seront pas..., les 250 places et le Camping n'était jamais complet, faut être honnête, sont un déficit ou pas ? C'est-à-dire, quand je dis déficit, effectivement : Est-ce qu'il y a des gens qui ne trouveront pas d'emplacement ? Ou est-ce que les Campings du territoire sont en capacité d'absorber ces clients-là ? » Ca c'est la première interrogation, et j'allais dire, nous allons prendre comme période de test, la période qui s'ouvre devant nous et en suite nous aurons à nous prononcer sur l'avenir de cet espace, c'est-à-dire : Camping oui ou non ?

- si Camping : oui. Quelle forme ? Quelle forme ? Quel statut ? Quel portage ?

- et si nous décidons de dire non, ben le Camping..., parce que l'offre qu'il présentait n'est plus une offre attendue, parce que le montant des investissements est trop important pour que ce soit pris, ne serait-ce qu'en charge par la Collectivité. Trop important pour être pris en charge par un Privé. Trop de difficultés pour assurer le Camping, donc ça veut dire qu'il faudra s'interroger sur une autre destination au Camping et moi je compte beaucoup, encore une fois, on travaille avec l'Office sur ce sujet, sur des perspectives d'évolution sur les années à venir. Donc voilà, la situation très résumée, maintenant je peux laisser les trois Élus en charge du dossier de rentrer un peu plus dans le détail des propositions, si vous le souhaitez. »

Monsieur DURAND

« Non, juste donc actuellement, il n'y a plus d'Appel d'offre ? »

Monsieur le Maire

« Ah, non ! »

Monsieur DURAND

« Non. Tout est arrêté, quoi ! C'est statu..., Enfin, c'est... »

Monsieur le Maire

« Tout à fait. »

Monsieur DURAND

« Oui, bon, ben après... »

Monsieur le Maire

« Tout à fait. »

Monsieur DURAND

« ... je passe les détails particuliers, d'accord. Merci. »

Monsieur le Maire

« Peut-être un des trois Élus va amener un commentaire sur le sujet ? Monsieur FABRE, allez-y ? »

Monsieur FABRE

« Non, juste sachant que la saison s'annonce très bonne..., la saison touristique à venir du fait des nombreuses réservations. Oui ! Les chiffres commencent à arriver, les chiffres des réservations sont excellents, déjà pour le mois de juin et donc on peut penser que les Campings environnants ne seront peut-être pas en mesure d'accueillir ces personnes qui ne pourront pas accéder au Camping. »

Monsieur le Maire

« Écoutez. Moi, que la saison s'annonce très bonne, j'en suis ravi et je souhaite et je le demande et j'aspire le plus possible à ce qu'il y ait une très bonne saison. Après ce n'est quand même pas nous qui avons choisi de dénoncer la situation de Campéole, donc à un moment donné, nous sommes dans l'espèce, plus victime que coupable ou, j'allai dire, protagoniste dans l'opération et nous avons, je vous prie de le croire, et encore une fois on peut vous donner des détails, tout mis en œuvre pour essayer de trouver une activité pour la saison à venir, voilà. Je ne peux que déplorer la situation dans laquelle nous sommes. Mais, encore une fois, nous sommes plus victime, que... Madame PLATET et après Monsieur DURAND. »

Madame PLATET

« Pardon, juste peut-être une précision effectivement par rapport au remplissage des Campings. L'Office du Tourisme a eu une réunion, justement il y a un peu moins d'une dizaine de jours avec les gestionnaires de Camping, qui sont effectivement satisfaits de..., un petit peu des perceptives à date, mais qui..., il s'avère quand même qu'en règle générale, même au 15 août les Campings ne sont pas complets sur le territoire. Alors, après je ne dis pas qu'ils ne seront pas complets à 80, 90 %, je n'ai pas cet élément, mais ils ne sont pas complets en règle générale. Et Campéole était à peu près à un peu moins de 30 % de remplissage aussi. Bon. »

Monsieur le Maire

« Là, un commentaire ? Si vous le souhaitez uniquement. Et après, Monsieur RAMONDENC. »

Monsieur RAMONDENC

« Oui, moi j'ai un souci avec l'assurance sur le Camping. La plus part des Campings Millavois se trouvent au bord de l'eau, je suppose qu'ils sont tous assurés, donc j'ai du mal à saisir cette réflexion par rapport à l'assurance. Est-ce que vous pouvez nous préciser quels ont été les motifs de ne pas assurer ce Camping ? »

Monsieur LEFEVERE

« Oui, alors, il y a plusieurs..., je peux répondre ? Il y a plusieurs motifs qui sont évoqués par les différents candidats qu'on avait et bon, ils ont été assez transparents sur le sujet. Ils nous ont montré les courriers de refus qu'ils ont eu de la part de compagnies. Il faut savoir qu'ils ont été obligés pour certains de faire intervenir des courtiers auprès de compagnies Anglo-Saxonnes ou Néerlandaises, parce que les assureurs Français, étant donné la zone qui est clairement indiquée rouge du fait de l'inondabilité ne voulaient même pas ouvrir le dossier et tout simplement le PPRI, le fait qu'en France il y ait une recrudescence des catastrophes naturelles, avec dans les dernières années des Campings qui se sont eux aussi retrouvés dans des zones inondables, ailleurs qu'à Millau, mais l'exemple à Lodève ou dans le nord Hérault a été symptomatique. On a eu d'autres dans le Var, je crois, l'année dernière et en fait aujourd'hui ce sont des motifs d'exclusion, donc tout simplement... Alors, ils ne couvrent pas les risques et ils vont même pour certains..., ça c'est une discussion qu'on a eu, à refuser d'autres risques, autres que catastrophes naturelles, pour ne pas avoir à prendre le client. Donc, ils refusaient les risques donc : catastrophes naturelles, incendie..., donc toute une liste de risques qu'ils refusaient et au final, bon ben, tout simplement le client ou la personne était obligée de ne pas accepter, parce qu'au final il n'était tout simplement pas couvert. Alors, même si on a un Arrêté Préfectoral et un Arrêt Municipal qui oblige l'ensemble des Campings à démonter toutes les structures mobiles entre le 1^{er} novembre et le 30 avril, de tête. »

Madame ????????

« 1^{er} octobre ! »

Monsieur LEFEVERE

« Le 31 mars. Pardon ! »

Madame ????????

« 1^{er} octobre ! »

Monsieur ????????

« 1^{er} octobre ! »

Monsieur LEFEVERE

« Démontage au 1^{er} octobre, mais fermeture des..., alors démontage au 1^{er} octobre, mais fermeture des Campings obligatoire au 30 octobre, pour les « Templiers », à la fin des « Templiers ». »

Monsieur RAMONDENC

« Donc, ce qui veut dire que les autres Campings de Millau ne sont pas tous en zone inondable ? »

Monsieur LEFEVERE

« Ils sont tous en zone inondable, mais pas forcément tous avec les mêmes niveaux de couverture. »

Monsieur RAMONDENC

« Il y a eu au moins deux Campings qui ont été repris, donc ça n'a pas posé de souci d'assurance. »

Monsieur LEFEVERE

« Non, mais après chacun est responsable et certains font le choix d'être leur propre assureur. »

Monsieur RAMONDENC

« Ah ! »

Monsieur LEFEVERE

« Et, ou de se couvrir à minima. »

Madame ????????

« Et pour les personnes ? »

Monsieur le Maire

« Et, aujourd'hui une des filières..., c'est un vrai problème, pas qu'à Millau et sur toutes les zones à risques et une des solutions, c'est d'avoir la possibilité d'adhérer à un groupe, parce que les groupes prennent des assurances pour l'ensemble de leurs Campings, majorent le risque sur la totalité des Campings et donc s'ils ont 10 Campings en zone de montagne, donc non inondables, ça assure en quelques sortes le Camping qui éventuellement, ils auraient en zone basse, en zone inondable et c'est..., à mon avis, c'est un sujet sur lequel..., c'est pour ça que la réflexion à porter est importante, c'est un sujet qui n'a pas fini d'évoluer, parce qu'il faut savoir que certains départements qui ont été touchés dernièrement par de fortes inondations, qui sont entrain de se poser des questions sur le maintien de Campings en bord de rivière, donc si la réflexion va à ce terme-là, je ne vous dis pas dans quel état, nous allons être. Donc, c'est pour ça que c'est un sujet, qui est un sujet très délicat. »

Monsieur LEFEVERE

« Alors, pour compléter l'information, c'est un sujet quand même qu'on a travaillé et avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Aveyron, qui avait déjà travaillé sur le sujet de la problématique d'assurance pour les Campings à Millau et avec le Syndicat Professionnel de l'Hostellerie de Plein Air Aveyronnais, qui sont confrontés à cette problématique-là, qui est une problématique sectorielle et malheureusement, ils n'ont pas de solution. Alors, ça paraît difficile à croire mais c'est le problème auquel on a été confronté. Après, je n'ai pas dit et ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit : « Les autres Campings ne sont pas assurés, pour autant ». Ils sont assurés ! Donc, ils sont assurés pour des responsabilités professionnelles, pour certains risques. Mais, toute la problématique d'inondation reste en suspens. »

Monsieur RAMONDENC

« Le problème, c'est que à terme on va vers la disparition du Camping Municipal ! Et pour une région qui se dit touristique, c'est quand même grave. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais enfin, il y a..., c'est un sujet qu'il faut qu'on ait, moi je ne l'élude pas du tout. C'est un débat qu'il faut que nous ayons, après il faut voir... Les questions, je reviens à ce que j'ai dit tout à l'heure. On va voir la façon dont la saison se déroule. Manque, pas manque, pertinence, pas pertinence.

Si oui, quel statut ? Comment ? Par qui ? Toujours Municipal ? Plus Municipal ? Partiellement Municipal ? Le foncier ? Pas le foncier ? Ce que j'appelle fond de commerce, avec une fausse appellation, voilà. Après, ce sont des questions concrètes qu'il va falloir de poser.

Alors, on va conclure sur le sujet, Monsieur DURAND, Monsieur FABRE et Madame PLATET. »

Monsieur DURAND

« Juste, étant entendu comme le rappelait Monsieur DIAZ qu'au 31 décembre 2017, si nous n'avons pas de repreneur, nous récupérons..., enfin nous ne donnons pas les sous, enfin l'argent, les 192 000 € à Campéole. Bon, c'est ça alors. »

Monsieur le Maire

« Il faut quand même rappeler et Monsieur DIAZ me reprendra, il faut quand même rappeler la nature de ces fonds, c'est-à-dire, en fait ce sont le remboursement de loyers que nous avons perçus d'avance, donc à un moment donné, il est légitime qu'à partir du moment où les gens n'occupent pas l'espace, on soit obligé de rendre un loyer indûment perçu, bien en amont, c'est-à-dire au moment de la signature du contrat. »

Monsieur DIAZ

« Et d'ailleurs, juste la précision, c'est parce qu'au titre de la convention, en fait il y a une petite erreur sémantique qui a été faite, il aurait fallu utiliser sur la redevance R1, la notion de : « Droit d'entrée ». Elle n'a pas été utilisée et comme cette redevance R1, elle est payable chaque année. L'avocat, qui a été consulté, parce que vous pensez bien que moi si je pouvais ne pas leur rendre, j'ai rien pour Campéole, j'ai rien contre, mais si on pouvait ne pas leur rendre, moi j'étais près à faire du contentieux, a dit : « A partir du moment où c'est formulé sous la forme, c'est un élément accessoire de loyer, donc si vous plaidez, comme il a payé d'avance et que vous avez accepté une convention de sortie, vous serez perdant, vous serez obligé de rembourser ». Donc voilà, de toute façon il n'y avait pas de possibilité juridiquement, parce que c'est sûr, que si on avait eu une chance importante de gagner, plaider pour 192 000 €, ça vaut le coup. »

Monsieur DURAND

« Oui, enfin moi, je reviens à ce que je disais au précédent Conseil, je pense qu'on aurait été un peu plus..., on aurait pu être un peu plus *punché* sur la négociation, enfin sur l'arrangement. Parce que là vraiment, on... »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE et Madame PLATET. »

Monsieur FABRE

« Oui, alors j'ai bien entendu Monsieur LEFEVERE concernant cette histoire d'assurance, mais c'est vrai que quand même, Millau étant la Capitale Touristique du Département, il me semble que si ce Camping devait fermer, les Millavois aurait du mal peut-être à comprendre que la raison pour laquelle il ferme..., ils auraient du mal à comprendre que ce seul Camping, ce soit le seul Camping à ne pas être assuré entre Saint-Enimie et Millau et que pour cette raison on le ferme, voilà. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, moi ce que vous propose, on ne va pas le faire..., allez..., on vous donnera les coordonnées des gens qui ont candidaté. Allez leur poser la question. Moi, je..., à un moment donné, je ne peux pas défendre..., je suis d'accord avec vous, je trouve ça d'une aberration absolue, mais je ne peux pas en porter la responsabilité. Il n'y a pas d'assureur, il n'y a pas d'assureur. Donc, pour vous montrer notre bonne foi, nous vous donnerons les coordonnées des candidats qui ont postulé. Allez les voir. Ils vous expliqueront la nature des choses, voilà. Je ne peux pas vous dire plus. Madame PLATET. »

Madame PLATET

« Oui, en fait cette problématique d'assurance, c'est la raison véritable puisque le candidat, on va dire, qui avait été retenu, nous a soumis des mails, des échanges avec au moins cinq assureurs qu'il avait consultés, c'était des réponses négatives, donc ça c'est son cas à lui. Mais, effectivement c'est des nombreux retours que l'on a eu, donc après on n'en fait pas une généralité, c'est aussi des échos qu'on a des difficultés des autres prestataires de Camping. Par contre, c'est vrai qu'il peut y avoir d'autres raisons, pour lesquelles certains candidats potentiels ont montré un intérêt et ne sont pas venus, donc ce n'est peut-être pas qu'une histoire d'assurance. L'histoire d'assurance c'est en tout cas le cas précis. On peut par exemple le Groupe FranceLoc, qui avait montré un réel intérêt, lui c'est le fait d'enlever les Mobil-Homes, ça ne l'intéresse pas du tout. Voilà, donc il y a peut-être d'autres raisons, c'est pour ça que ça nous amène quand même à se poser quelques questions et notamment envisager des études pour un peu mieux comprendre le fonctionnement et ce qui peut se passer. Pas uniquement l'assurance. »

Monsieur le Maire

« Merci. Je ... Alors, la dernière, dernière. »

Monsieur RAMONDENC

« Enfin, bon moi j'ai eu l'occasion de rencontrer un des repreneurs, il m'a dit qu'il avait trouvé un assureur. »

Monsieur le Maire

« On voit de quoi vous parlez. On connaît les dossiers et il y avait peut-être d'autres éléments, quand même, bon. Pas que l'assurance, mais on voit de quoi vous parlez. Il n'y a pas de souci. Donc, je vous propose...Oui, mais qui n'a pas acceptait au final. »

Monsieur RAMONDENC

« ?????????? »

Monsieur le Maire

« Non, ça c'est pas vrai du tout ! »

Monsieur DIAZ

« Monsieur RAMONDENC, juste sur la question, par délicatesse, par délicatesse, vous ne pouvez pas sortir un nom de personne sans connaître le dossier. Non, non, mais vous dites sans donner le nom, vous pensez très fort et vous dites c'est vous qui n'avez pas voulu. Alors, on va appeler un chat, un chat et je ne donne pas de nom. »

Monsieur RAMONDENC

« Moi, non plus. »

Monsieur DIAZ

« Non, mais attendez, c'est la réalité du refus, c'est nous avons fait une proposition financière qui n'a pas été acceptée. Il nous a été fait une contre proposition financière a un niveau tellement indécent que l'administration elle-même nous aurait retoqué pour mise à disposition du Domaine Public à quasi gratuité, voilà la vérité. »

Monsieur le Maire

« Bien. Allez, cette fois je clos le débat sur le Camping et je mets la délibération 9 aux voix. Y a-t-il des Voix contre ? Six. Des abstentions ? Quatre. La délibération est donc adoptée.

Adoptée par : 25 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 10 :

10. "Convention de prestation de services et tarifs entre la Ville de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses"

« Oui, alors concernant cette Convention de Services..., Convention de Prestation de Services, vous avez vu qu'on en a faite une concernant la facturation de services horaires, selon des catégories pour la Communauté de Communes, là c'est une convention qui concerne le Département traitement..., collecte et traitement des déchets ménagers, c'est-à-dire qu'à date la Communauté de Communes n'a pas nécessairement le personnel, ni le matériel pour mener à bien de manière pérenne tout ce qui concerne l'enlèvement et la collecte des ordures. La Ville de Millau ayant à la fois des savoir-faire et du matériel, se propose de passer une Convention avec des prestations qui sont énumérées, vous les avez en page..., ça s'appelle Service Ville Propre Espaces Verts.

Vous voyez toutes les tarifications qui sont en cours au 1^{er} janvier 2016, qui sont à la fois la mise à disposition de matériels, mais aussi de la délégation de personnel, donc différents matériels, tout ça, bien évidemment dans l'attente du futur déménagement de la Communauté de Communes pour l'ensemble de ces matériels, donc cette convention, on vous demande d'approuver le principe et la grille tarifaire. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Monsieur DIAZ. »

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 11 :

11. "Convention triennale entre la Ville de Millau, la Communauté de Communes Millau Grands Causses et l'Association CreaLab pour l'animation du Fablab MillauLab"

« C'est ça. Donc, au précédent Conseil Municipal, je pense que vous vous rappelez que nous avons passé la délibération concernant la Convention, qui liait la Ville de Millau et la Communauté de Communes pour la création du FabLab, puisque la Ville de Millau a souhaité qu'un FabLab soit créé sur la Ville de Millau et c'est associée pour cela à la Communauté de Communes, à la fois pour l'achat du matériel et pour le fonctionnement du FabLab. Donc, la présente Convention concerne plus particulièrement l'animation du FabLab et donc cette Convention va lier la Ville de Millau et la Communauté de Communes et l'Association « CREALab » pour l'animation du FabLab « MillauLab ».

Donc, je ne reviendrai pas sur ce qu'est un FabLab. Si non je le fais avec plaisir, mais... Donc, comme vous le savez le FabLab est en bonne voie, mais c'est un lieu qui aura besoin, puisque c'est un lieu collaboratif et avec partage des connaissances, qui aura besoin pour être animé de personnes qui ont les compétences pour l'animer, il se trouve qu'on a sur Millau un groupe de personnes, qui a ces compétences pour l'animer, qui vient de créer une Association, donc l'Association « CREALab », qui animera donc ce lieu. La présente Convention établit les moyens et les objectifs et les devoirs de chacune des parties. Alors, peut-être les grandes lignes.

Donc, les obligations de la Ville de Millau :

- elle s'est engagée à la rénovation de locaux au 2^{ème} étage du CREA pour un montant de 50 000 € TTC, donc ce sont des locaux temporaires, dans lesquels l'Association « CREALab » rentrera prochainement, puisque les travaux sont terminés, jusqu'à ce que la Bibliothèque est déménagée dans la future Médiathèque et à ce moment-là le FabLab descendra dans le Pôle dédié aux Arts et Cultures Numériques, qui sera créé au sous-sol du CREA ;
- donc, l'hébergement de l'Association dans ce lieu..., donc la Ville s'engage à prendre en charge les frais relatifs à l'éclairage, et chauffage et au nettoyage des lieux et c'est valorisé pour un montant estimé à 12 900 € TTC sur la période 2016 / 2018 ;
- pour le fonctionnement de l'Association, aussi la Ville participera aux frais générés par la maintenance du matériel, du petit matériel, fourniture, réseau, pour un montant de 6 000 € TTC, pour la même durée ;
- au niveau de la communication, il y a une prestation en aide indirecte qui est valorisé à hauteur de 3 000 € TTC ;
- et également une aide directe pour un budget estimé à 6 500 € TTC sur la durée 2016 / 2018.

Pour un engagement financier total de la Ville de 12 500 € TTC en aide directe et un montant total de 98 200 € TTC. Puisque ça intègre aussi, donc dans l'éventualité où nous obtiendrons une aide de la Région, puisque je l'ai dit aussi lors du dernier Conseil Municipal, nous avons sollicité un Fond Européen via la Région, il y aurait aussi la prise en charge d'un FabManager pour les Entreprises. Puisque les bénévoles de l'Association assureront l'accueil pour les particuliers, enfants, bricoleurs, adultes, voilà, de tous âges et un FabManager serait présent plutôt pour accueillir les Entreprises qui voudraient travailler sur des projets et bénéficier du FabLab.

Les obligations de la Communauté de Communes :

- La Communauté de Communes, elle va doter le FabLab de tout le matériel indispensable à son bon fonctionnement, vous avez un détail, enfin quelques lignes, notamment les logiciels nécessaires, la découpe laser, fraiseuse numérique, défonceuse numérique, découpe vinyle etc..., pour un budget estimé à 79 200 € HT, soit 95 000 € TTC pour la durée de la convention.

Donc là, le choix des Entreprises pour le matériel a été fait en partie sur la base de l'analyse qui a été produite par le service développement économique de la Communauté de Communes, donc en présence du Président de l'Association « CREALab », puisque c'est lui qui nous a indiqué le matériel dont ils avaient besoin.

Il manquait une partie du matériel dans les réponses qui avaient été données, donc une relance a été faite pour une partie du matériel, puisque voilà, le..., nous n'avions pas reçu d'offre..., enfin la Communauté de Communes n'avait pas reçu d'offre satisfaisante.

Et ensuite, bien sûr les obligations..., la Convention reprend les obligations de l'Association « CREALab » concernant l'utilisation des locaux et l'accueil du public et notamment le fait de, bien évidemment, de s'assurer, puisque le public sera amené à manipuler un matériel qui éventuellement peut être dangereux, ou en tout cas qui nécessite des personnes compétentes soient présentes, lors de la manipulation, voilà.

Les clefs des locaux temporaires (non je ne l'ai pas dit ça) seront remises prochainement, début juin, puisque l'Association trépigne d'impatience pour pouvoir enfin rentrer dans les locaux et commencer à se préparer pour pouvoir normalement, si tout va bien et si le matériel est réceptionné dans les temps, commencer à accueillir le public, à l'automne, on dira fin septembre 2016, voilà.

Donc, il vous est demandé, je retrouve les termes suite à la Commission Culture du 9 mai donc :

- d'approuver la convention ;

- d'approuver la mise à disposition des locaux temporaires du FabLab ;
- et d'approuver le versement d'une subvention de 2 500 €, cette première subvention va permettre de... notamment à l'Association, ben justement de payer l'assurance, qui est assez conséquente pour l'utilisation de ce type de matériel. »

???????????

« Toujours pareil, des histoires d'assurances... »

Madame ORCEL

« Une histoire d'assurance encore, mais là il y a des solutions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, je pense..., je sens une question de Monsieur CHIOTTI. »

Monsieur CHIOTTI

« Oui, Karine, bonsoir tout le monde. J'ai été absent à la dernière Commission Culture, il y avait un CA au Foyer Soleil, donc je m'en excuse. »

Madame ORCEL

« Je sais, je sais. »

Monsieur CHIOTTI

« C'était pour le choix de cette Association-là, vous les avez trouvé où les bonhommes et tout là ?

Madame ORCEL

« Alors, c'est quand on a eu..., quand on a envisagé le création d'un FabLab, on s'est..., la Communauté de Communes aussi avait cette volonté, on a commencé à en discuter en Commission Culture élargie, donc avec la MJC et quelques temps après le Directeur de la MJC nous a dit : « Mais, moi j'ai des personnes ressources, dont notamment des personnes qui font partie de la MJC, qui ont aussi cette envie de créer un FabLab sur la Ville et donc, c'est un concours de..., enfin voilà, trois volontés qui se sont regroupées autour d'un même projet, voilà, et le choix c'est fait comme ça. Donc, ils sont une quinzaine pour l'instant dans l'Association, puis ensuite ils vont s'ouvrir et tous les adhérents, toutes les personnes seront bienvenues pour adhérer à l'Association. Voilà, c'est une chance qu'on ait des personnes ressources comme ça pour animer le FabLab. »

Monsieur le Maire

« Bien, d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 12 :

12. "Subvention exceptionnelle accordée à la MJC CRESCENDO pour 2016"

« Alors, je vous propose de retirer cette délibération, puisqu'effectivement nous avons prévu de verser une subvention de 2 000 €, comme c'est le cas depuis plusieurs années à la MJC pour l'organisation du tremplin « CRESCENDO ». Mais, vous l'avez peut-être vu dans la presse, la MJC et le Collectif organisateur de « CRESCENDO » a souhaité reporter l'événement qui devait avoir lieu le week-end du 10 mai, à peu près, pour des raisons organisationnelles, voilà. Ils ont un animateur qui vient de partir et la personne qui porte normalement « CRESCENDO » ne reprend que début juin notamment, puisqu'elle était en congé maternité, donc c'était compliqué de l'organiser, y compris par rapport au manque de disponibilité d'autres personnes du Collectif « CRESCENDO », c'est reporté. Mais, il y a toujours une volonté de poursuivre ce tremplin, peut-être sous une forme différente et la MJC et le Collectif de réfléchir un petit peu, sur la forme que prendra « CRESCENDO ».

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, nous passons de fait à la délibération 13. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 13 :

13. "Subvention exceptionnelle accordée à Millau'Zic Priam pour le concert de soutien de mai 2016"

« Alors, « Millau'Zic Priam », donc vous connaissez l'Association « Millau'Zic Priam » qui est basée actuellement à « l'Hôtel Dieu », avec une activité notamment autour du studio d'enregistrement et on vous propose d'attribuer une subvention à titre exceptionnel d'un montant de 700 € pour l'organisation de leur concert de soutien, qui a eu lieu vendredi dernier à la « Guinguette du Chayran ». Voilà, qui a bien fonctionné. Bon, ce montant est pris sur l'enveloppe qu'on garde chaque année sur le Budget Global des Subventions dédié aux « Musiques Actuelles » et qui permet ponctuellement sur l'année de soutenir des concerts de « Musiques Actuelles ». Donc, là c'est pour un montant de 700 €.

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 14 :

14. "Musée : organisation de l'exposition « Si l'amour m'était conté » (demande de subvention et vente de catalogue)"

« Donc, voilà c'est la délibération qui concerne donc la présentation de cette exposition, et notamment le Budget Prévisionnel et le Plan de Financement de cette exposition, ; et également la réalisation et l'édition d'un catalogue, et donc le tarif auquel ce catalogue sera vendu.

Donc cette exposition, c'est une exposition sur laquelle nous travaillons depuis 2 ans et surtout l'équipe du Musée, travaille depuis 2 ans et qui est née de la volonté de Monsieur Olivier FABRE, donc responsable de la Maison FABRE de faire don d'une paire de gants, qui est la copie de la paire de gants que portait par Jean MARAIS dans le film « La Belle et la Bête ». Donc, le film de Jean COCTEAU. Et autour de cette volonté, on s'est dit que se serait intéressant peut-être de construire quelque chose de plus large, que le simple don de la paire de gants et donc l'idée de cette exposition est née. Olivier FABRE nous a en plus mis en contact avec Dominique MARNY, qui est écrivaine, auteure de plusieurs ouvrages sur Jean COCTEAU, et qui est en outre la petite nièce de Jean COCTEAU et qui a été Co-Commissaire de..., qui sera Co-Commissaire de cette exposition et qui avait notamment travaillé sur une très belle exposition sur les « Contes de Fées » intitulée, « Conte de Fées de la Tradition à la Modernité » qui avait eu lieu en 2015, au Palais « Lumière » à Evian.

Donc, Madame MARNY travaille en étroite collaboration avec Monsieur LEYGE et Madame RABIER, au Musée pour la mise en œuvre de cette belle exposition, donc qui ne débutera pas le 11. Mais elle a été retardée, l'inauguration a été retardée au 17 juin, puisque le 10, il y a l'inauguration de l'exposition « PICASSO » au Musée « Soulage ». Et on s'est dit que c'était une concurrence, peut-être un petit peu forte, même si cette exposition..., ben justement parce que cette exposition mérite que tout le monde soit là. Donc, voilà, on l'a décalée d'une semaine voilà, il y aura une centaine d'œuvres. On aura l'occasion de présenter les œuvres, un petit peu plus tard, au mois de juin avec des gants, des costumes, des dessins, des peintures, des affiches, des sculptures, des photographies, des extraits de films, des créations artistiques contemporaines et également des œuvres numériques interactives, qui ont été créées spécialement pour l'exposition.

C'est un gros travail et j'en profite pour saluer le travail de l'équipe du Musée, parce que c'est un travail beaucoup plus long, beaucoup plus complexe et beaucoup plus lourd que de prendre une exposition clef en main. Donc, voilà c'est l'occasion de saluer le travail et ils sont en pleine finalisation à l'heure actuelle, que se soit au niveau de la communication ou de l'installation.

Donc voilà, il vous est proposé donc de..., le catalogue sera tiré en quadrichromie, sera tiré à 500 exemplaires, dont 300 seront mis à la vente en régie au prix de 15,00 € TTC et il vous est donc proposé d'approuver le principe de la réalisation de cette exposition avec le Budget annexé, donc qui est dans un Budget équivalent de ce qui est utilisé chaque année pour les expositions d'été, qui est un Budget très faible au regard de ce qui est du Budget d'autres expositions et voilà, on pourrait multiplier par 10, par rapport à..., nous en tout cas le montant est divisé par 10 par rapport à beaucoup d'autres expositions, donc c'est un montant qui est tout à fait raisonnable. Vous avez le détail des dépenses en tout cas sur le Budget Prévisionnel. Et une aide est attendue du Conseil Départemental à hauteur de 3 000 €, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 15 :

15. "Théâtre de la Maison du Peuple : tarifs billetterie, bar et location du théâtre 2016/2017"

« Voilà donc, les tarifs de la billetterie, alors vous avez sur la table un tableau, parce que le tableau qui est annexé à la dernière page, n'est pas la bonne, je ne sais pas pourquoi ça c'est retrouvé dans cette délibération, mais comme c'est indiqué dans la délibération en fait les tarifs ne changent pas cette année et le tableau que vous avez sur la table est celui qui a été voté l'an dernier, voilà c'est le bon et celui que vous avez sur la table, celui-ci c'était une vieille proposition qui avait été faite au tout début, mais que nous n'avons jamais validée, donc voilà.

Donc, il faut tenir compte des tarifs concernant la mise à disposition des salles que vous avez sur la table. Concernant les tarifs donc nous avons pris la décision en accord avec la Commission Culture de ne pas les modifier cette année, ils avaient été modifiés l'an dernier.

Seule chose à souligner, des tarifs pour des événements particuliers :

- des tarifs spécifiques pour l'ouverture de saison, un tarif spécial à 10 € pour les adultes et 5 € pour les abonnés et les enfants de moins de 12 ans, afin de permettre au plus grand nombre de participer à l'événement ;

- un tarif spécial également pour le spectacle « Pour le Meilleur et pour le Pire » qui sera proposé sous chapiteau à « La Grave », donc un spectacle de Cirque contemporain où là le tarif sera de 25 € en plein tarif et 20 € pour les abonnés et 10 € pour les enfants de moins de 12 ans, voilà c'est un spectacle qui a un certain coût et pour faire en sorte que le Théâtre rentre dans ses frais, on propose un tarif un petit peu plus élevé que d'habitude.

Et également, juste une petite précision concernant les tarifs du bar, ils restent inchangés, sauf pour les boissons chaudes qui augmentent de 0,50 € pour s'aligner sur les tarifs pratiqués par les bars en Ville, voilà.

Sinon le reste ne change pas, par rapport à l'an dernier et à ce qui avait été voté. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur les tarifs de la Maison du Peuple ? Non, donc je passe la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 16 :

16. "Théâtre de la Maison du Peuple – demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron pour l'organisation des 10 ans du Théâtre de la Maison du Peuple"

« Voilà, donc c'est une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron pour l'organisation des 10 ans du Théâtre de la Maison du Peuple, donc le Conseil Départemental qui soutien déjà bien la Maison du Peuple, sera sollicité puisque comme vous le savez pour la saison 2016 / 2017, nous allons fêter les 10 ans du Théâtre et une aide potentielle un petit peu plus importante est possible, donc c'est pour cette raison qu'on sollicite le Conseil Départemental à hauteur de 10 000 €, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Non, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Madame ORECL. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 17 :

17. "Subventions assorties de conditions d'octroi"

« Oui, c'est moi oui ! Oui, subventions assorties de conditions d'octroi pour :

- le « Brevet du Randonneur – Lo Barthas », donc ben tout simplement une subvention de 1 100 €. La demande avait été faite à hauteur de 1 900 €, voilà et le paiement sera versé en deux fois, il n'y a pas de changement par rapport à l'année précédente ;

- le deuxième c'est le « Raid Inter Entreprises », donc demande de subvention à hauteur de 1 500 € et on a répondu favorablement à hauteur de 600 €, le Budget Prévisionnel est de 20 773 €, voilà rien de particulier ;

Si, j'ai oublié de citer le Budget Prévisionnel du « Brevet du Randonneur » qui est de 14 150 €.

- Voilà et puis les « NG », « Natural Games », « Comité d'Organisation des Natural Games », donc la subvention directe qui avait été demandée, enfin toutes subventions confondues c'était 80 000 €, on va verser une subvention directe qui est inchangée de 13 500 € et l'aide indirecte a été valorisée à hauteur de 70 157 €, ce qui fait un montant total de 83 657 €, pour un Budget donc de 1 549 430 €. Voilà, ça fait une subvention totale donnée par la Ville de 5,4 %.

Rien de particulier, voilà c'est bon. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, y a-t-il des questions sur cette délibération ? Donc, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 18 :

18. "Subvention exceptionnelles Entente SOM Handball Challenge passoire"

« Alors le « SOM Handball Millau » organise comme chaque année ou presque, puisque l'an dernier il y a eu un problème de météo et ils ont été obligés d'annuler le « Challenge Passoire », donc cette année c'est le 10^{ème} anniversaire, pour ça on va leur attribuer une subvention de 500 €, c'est la subvention qui avait été attribuée..., réservée l'an dernier qui n'a pas été versée et qui avait été attribuée en 2014, 2013, voilà, on est dans la continuité, tout simplement. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 19 :

19. "Manifestation Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) Départemental – Gratuité du Matériel"

« Oui, manifestation donc de l'Union Nationale des Sports Scolaires, alors là il s'agit en fait de plusieurs manifestations qui ont lieu cette année sur le territoire Millavois. Alors chaque année il y en a, mais cette année il y en a six pour différentes raisons, d'abord parce que le territoire est très attractif, premièrement et ensuite une question de hasard puisqu'on a eu les jeux de l'Aveyron et ça tourne ça, ça tourne chaque année, je crois que l'an dernier ils étaient à Villefranche, de mémoire. Et ensuite on a le stade de Vabres d'athlétisme qui est en travaux, donc du coup on récupère deux compétitions d'athlétisme et c'est pour ça aussi qu'on a essayé de bien les recevoir et bien sûr on leur octroie une gratuité sur les subventions indirectes qui est de l'ordre de 2 640 €, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 20 :

20. "Centre aquatique : nouveaux horaires, nouvelles animations, optimisation dans la gestion et la sécurisation du site pendant la période estivale"

« Oui, alors il y a plusieurs choses, il y a les nouvelles modalités d'accueil, nouvelles animations et puis ensuite l'optimisation de la gestion et la sécurité du site pendant la période estivale. Effectivement, pendant la période estivale le « SOM Natation » perd sa DSP et on reprend en régie donc la Piscine Municipale. Cette année pour des raisons d'amélioration de la qualité des services et aussi de sécurité des Agents, on a réaménagé et repositionné la banque d'accueil en fait, voilà et puis on a fait rajouter aussi une glace qui permet en fait depuis le bureau de voir la banque d'accueil, puisqu'il y a eu pas mal de soucis l'an dernier à la Piscine Municipale, donc pour pas que l'Agent soit seul ou seule à l'accueil, dans sa petite cahute et surtout pour pas que les gens passent d'un côté et de l'autre, on a déporté cette banque d'accueil, voilà et comme ça, ça permet à l'Agent de ne pas être seul. Donc, ça c'est la première chose.

Il y a des nouvelles prestations qui sont mises en place donc elles seront mises en place entre 10 h et midi :

- de l'aquagym le matin avant l'ouverture ;
- et puis du perfectionnement à la natation.

Voilà, pour les deux animations qui vont être mises en place.

L'entrée pour :

- le tarif normal est de 8 € ;
- le tarif préférentiel pour les résidents Millavois est de 6,50 €.

A savoir, les gens qui viennent sur ces animations là, entre 10 h et midi, vont pouvoir ensuite rester, parce que la piscine va ouvrir en suivant et donc ils vont pouvoir rester dans les bassins, voilà, donc ça leur permet d'avoir l'animation plus l'entrée, pour ce tarif-là, ce qui est assez intéressant, voilà.

Autre animation, on c'est aperçu bien sûr que les jeunes un peu agités, aimaient le plongeon, donc on leur propose maintenant une animation..., on va leur proposer une animation, puisqu'on a rentré..., je vois que Michel rigole quand je dis : « Un peu agité »... »

Monsieur DURAND

« Je me demande ce que c'est que les « prouesses personnelles », mais non ce n'est pas grave. »

Monsieur RICHARD

« ... effectivement, ils ont réalisé des « prouesses personnelles », l'année dernière qui n'étaient pas au goût des Maîtres Nageurs, et pour cause, ça mettait en danger les autres utilisateurs, donc il a été..., on a dit cette année puisqu'on a un Maître Nageur, qui est spécialiste du plongeon : « On va leur proposer une animation plongeon ! » Donc une fois par semaine on va leur proposer ça et, puis peut-être que le Maître Nageur les prendra au vol et essaiera justement de les amener vers cette animation, ou sinon en journée de leur montrer ce que c'est réellement le plongeon et mettre cette animation en place de façon sécurisée, voilà. Toujours dans le but d'optimiser et d'essayer de régler un peu la sécurité sur le Centre Aquatique, ce n'est pas Nicolas qui dira le contraire et il y a de plus en plus de problèmes et ce n'est pas qu'à Millau, je vous rassure, voilà, il faut essayer d'expliquer aux jeunes, certaines choses et en principe, avec du dialogue on doit pouvoir y arriver, voilà.

Toutefois sur la banque d'accueil, il y aura quand même un Agent de Sécurité qui sera là. Oui, parce qu'à un moment donné effectivement le dialogue ne suffit pas et là on aura peut-être le flash ball, qui rentrera en action, voilà en gros les changements... »

Monsieur le Maire

« C'était un humour provoqué par Monsieur FABRE en face, il ne faut pas..., il faut tout savoir. »

Monsieur RICHARD

« Bon, Et donc ensuite on a le Chef de Bassin, c'est une demande de la Directrice, qui sera présent en permanence sur le site de 14 h à 20 h, voilà, pour pouvoir avoir plus de monde qui permette d'optimiser la sécurité du public, parce qu'on a vraiment eu des soucis l'année dernière, le jour comme la nuit sur le Centre Aquatique, voilà en gros les..., et le Vigile lui sera de 14 h à 19 h 30, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. »

Monsieur RICHARD

« Qu'est-ce que tu viens de dire ? Non, ça n'a rien à voir, voilà en gros les modifications. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Alors, Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur RICHARD

« Allez, Nico... »

Monsieur CHIOTTI

« La première, concernant le Vigile. Qu'elles vont être ses missions ? Parce qu'on en a eu plein, des Vigiles et Maîtres Chiens et puis finalement dans leur contrat, il n'était pas marqué qu'ils pouvaient sortir les mecs *manu militari*, donc les gamins l'ont vite compris et ils ont continué à *foutre leur zone*, donc savoir ? »

Monsieur RICHARD

« Alors, la mission première du Vigile, et on en a eu qui ont été quand même efficaces, je pense à Sofiane DAG DAG, qui était judoka et qui est un mec qui tient la route, un garçon qui tient la route, malheureusement je ne crois pas que ce soit lui là, je ne sais pas qui c'est qu'on aura comme Vigile.

La mission c'est avant tout de sécuriser, dans un premier temps de sécuriser les Agents qui sont sur place, voilà, protéger l'intégrité physique des Agents qui travaillent, donc de l'ensemble, notamment à la caisse, parce que là on a eu des gros soucis. Et puis ensuite effectivement le Vigile, lui sa mission ce n'est pas de sortir les gars de la piscine, par contre ça permet peut-être, à un moment donné, de régler les tensions et en même temps ça va laisser du temps aussi à la Directrice et au Chef de Bassin pour appeler la Police alors, Nationale ou Municipale, et pour venir chercher éventuellement... et c'est là, Monsieur FABRE, qu'on va sortir le flash ball..., je salue votre retour, Monsieur FABRE, ça m'a fait plaisir... »

Monsieur le Maire

« Soyons sérieux ! Soyons sérieux ! »

Monsieur RICHARD

« Voilà, alors effectivement Nicolas, ils ne pourront pas attraper les gars et les sortir comme ça, il va falloir, bien sûr derrière que :

- un, ils assurent la sécurité des Agents ;

- et deux, en cas de gros problèmes et de réels problèmes et s'il y a un souci au niveau de l'intégrité physique des Agents qui sont sur place, ça permettra de temporiser le temps que la Police arrive, voilà. »

Monsieur CHIOTTI

« J'ai des doutes..., enfin bon ! On espère que ça va bien se passer. Après, une chose qui me gêne c'est..., vous proposez des animations cet été... »

Monsieur RICHARD

« Oui ! »

Monsieur CHIOTTI

« ... donc, ils vont payer l'animation et ils auront le droit à l'accès gratuitement à la piscine derrière. Alors que ça a été refusé dans le cadre de la DSP. Les gens sont obligés de payer d'abord la caisse à l'entrée et ensuite allaient payer leur activité derrière quand tu viens en activité proposée, quoi ! Donc... »

Monsieur RICHARD

« En fait, le tarif qui est proposé est pour les Millavois et pour les gens qui sont de l'agglomération est comprise dans les 6,50 € et les 8 €, voilà, donc effectivement on aurait du le détailler dans le... et dire le tarif des 6,50 €, il y a l'entrée... »

Monsieur CHIOTTI

« Moi, je trouve qu'il n'y a pas d'équité entre le « SOM Natation » qui est délégataire, parce qu'eux ils payent deux fois, ils payent leur entrée et ils payent la prestation, alors que là, les gens vont payer leur prestation, et ils ont droit ensuite à rester au bassin pour pouvoir continuer et profiter de la baignade. »

Monsieur RICHARD

« Et, oui ! »

Monsieur CHIOTTI

« Voilà, ça me gêne un peu, voilà ! »

Monsieur RICHARD

« Oui, mais donc ça tu parles en période non estivale, bien entendu... »

Monsieur CHIOTTI

« Et, oui ! »

Monsieur RICHARD

« Le fait est..., c'est qu'il y a une partie qui part pour la gestion de la Piscine en hiver et vous vous avez la délégation pour tout ce qui est animation, donc vous faites du Sport Santé, Aquabike, Aquagym et autres..., Aquaboxin peut-être, des cours de Natation et donc la-dessus vous vous rémunérez, ce sont deux choses différentes.

D'un côté on a l'été que la Mairie qui s'occupe de la piscine et l'hiver il y a la Mairie et une délégation pour l'animation au « SOM Natation », c'est deux se payent l'hiver, un petit peu. »

Monsieur CHIOTTI

« Oui, oui, voilà ça fait... »

Monsieur RICHARD

« Oui, oui, c'est vrai qu'on peut le voir comme ça. Mais les deux se payent, donc à un moment donné, il faut aussi assumer un peu... essayer de rentrer de l'argent à la Piscine, parce que comme tu le sais la Piscine ça coûte un bras. Dernièrement on vient de changer ne serait-ce qu'un filtre à sable c'est 45 000 €, il faut changer l'autre..., mais hors taxe, il faut changer l'autre, et puis, et puis..., c'est sans fin, quoi ! »

Monsieur CHIOTTI

« Et quand est-ce qu'on aura un snack digne de ce nom à la Piscine ? »

Monsieur RICHARD

« Alors, c'est une très bonne question, effectivement aujourd'hui, la Piscine c'est un équipement qui est géré par la Commune de Millau. A terme, alors là je ne suis pas dans la Communauté de Communes et dans les discussions faites entre Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la Communauté de Communes, mais cet équipement devrait passer à la Com Com. A partir de là des travaux seront réalisés, enfin une enveloppe sera prévue et des travaux seront réalisés. Mais pour l'instant, moi je ne peux rien te dire, côté sport en tout cas avec mon enveloppe de 100 000 € pour l'entretien des travaux..., des équipements, de l'ensemble des équipements de la Ville, 100 000 € annuel et 200 000 € sur 2017, puisqu'il y aura le « Paul TORT », qu'il faut désamianté, etc... Je risque d'être un peu juste pour faire une piscine, voilà.

C'est un projet qui est d'envergure, comme tu le sais, une piscine à minima, un bassin couvert avec cinq lignes d'eau, une patageoire et une plage dehors, si on part d'un terrain qui est nu et si on y met donc obligatoirement, on est obligé d'y mettre un vestiaire pour l'accueil du public et vestiaire pour l'accueil des écoles, avec des entrées sécurisées, c'est 8 000 000 € hors taxe, cinq lignes d'eau, une patageoire et on part d'un terrain qui est nu, voilà. C'est 8 000 000 € hors taxe et après si on rajoute..., on peut rajouter ?????? la piscine du Cap d'Agde, enfin à Agde plutôt, ce n'est pas le Cap d'Agde, c'est Agde, eux ils sont à 25 000 000 €, bon. Il faut trouver les justes milieux en fonction de la population et de l'attractivité du territoire. Voilà, sachant que les équipements qui viennent ensuite..., alors nous on a cette piscine de 50

mètres, on ne sait pas encore ce qu'on va en faire, enfin si on la garde, si on ne la garde pas. Il y aura toute une discussion avec les différents Clubs utilisateurs, bien entendu, avec les différents Élus, les partenaires, donc les partenaires, je les rappelle ce sont les Clubs : il y a le « SOM Natation », mais il y a également le « SOM de Plongée », le « Club de Triathlon », il y a le « NALS », il y a pas mal de Clubs, plus après les Services de l'Armée, enfin de l'État, l'Armée, la Police, enfin tout le monde vient nager dans la piscine, les Pompiers et le public, donc tout ça il va falloir qu'on se mette autour d'une table, qu'on voit se que chacun veut faire et puis on avancera comme ça. »

Monsieur le Maire

« Ceci est un autre projet. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Donc, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Quatre abstentions. Elle est donc adoptée. Merci, Monsieur RICHARD. »

**Adoptée par : 31 voix pour
4 abstentions**

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 21:

21. "Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire"

« Oui, effectivement, donc une des priorités qui est fixée par l'Académie de Toulouse, c'est la réduction des inégalités scolaires, notamment à travers le déploiement de ce qu'on appelle les ENT, l'Espace Numérique de Travail, dans le premier degré.

Donc, pour répondre aux attentes de l'Académie, déployer ces ENT ça ne peut se faire sans matériel informatique suffisamment adapté et performant, donc en particulier un matériel qui est indispensable pour les ENT, c'est ce qu'on appelle les tableaux blancs interactifs, les TBI. C'est un outil qui constitue une énorme plus-value pour les équipes pédagogiques, les enseignants, c'est vraiment particulièrement adapté et recommandé dans le cadre des ENT.

Donc, vous devez certainement le savoir si vous avez des enfants qui sont scolarisés à Millau, l'équipement informatique est un petit peu pauvre, donc c'est vrai qu'il mériterait un bon coup de ballet et... tu dis non déjà, bon d'accord.

Mais ceci dit, on a quand même décidé d'équiper les Écoles de Millau avec un matériel un petit peu plus performant et en particulier d'allouer huit TBI, donc et un ordinateur à chaque École de la Ville. C'est quand même un coût assez conséquent puisque ça représente une enveloppe hors taxe pour ces huit TBI et ordinateur de 19 080 €. Donc, c'est pour cette raison qu'on a fait une demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire.

Voilà, donc la répartition de ce financement de 19 000 € là, ça serait..., la réserve on l'a sollicité à hauteur de 9 500 € et l'autofinancement communal à hauteur de 9 580 €.

Donc, après l'avis favorable de la Commission Éducation du 3 mai, il vous est demandé :

- d'approuver le dossier ENT et solliciter une aide financière au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire 2016 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Est-ce que d'autres subventions ont été demandées ? »

Madame SUDRES BALTRONS

« En dehors de l'enveloppe parlementaire ? »

Monsieur FABRE

« Oui, d'autres ? »

Madame SUDRES BALTRONS

« Non, pas à ma connaissance. Vous voyez d'autres possibilités ? »

Monsieur FABRE

« Non, je pose la question. Est-ce que d'autres..., oui, évidemment au-delà de cette demande au titre de la réserve parlementaire, est-ce que d'autres subventions ont été sollicitées ? »

Madame SUDRES BALTRONS

« Non, pas à ma connaissance. »

Monsieur FABRE

« Non ! »

Monsieur le Maire

« Ça représente déjà un montant de subventionnement à hauteur de 50 %, je souhaiterais avoir ce taux de subventionnement souvent. »

Madame SUDRES BALTRONS

« Je ne vois pas où on peut demander... à qui on peut demander autre... »

??????????????

« Peut-être qu'il le sait lui... »

Madame SUDRES BALTRONS

« Mais, c'est ce que je lui ait demandé... »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Madame SUDRES BALTRONS »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NIEL rapporte la délibération n° 22 :

22. "Comité de coordination des actions en faveur des personnes âgées de Millau et de ses cantons (CCPA) : Attribution de subvention exceptionnelle"

« Voilà, c'est une attribution d'une subvention exceptionnelle, depuis sa création, en 1983, l'Association bénéficie d'un soutien financier de la part de la Ville.

Pour l'exercice 2016, le CCPA n'avait pas sollicité d'aide financière du fait du non renouvellement des deux coprésidents et donc un devenir incertain de l'Association.

Aujourd'hui, la présidence est à nouveau assurée par deux coprésidents : Monsieur VENICA et Madame BONNEFOUS.

Le bien-fondé de l'Association, 80 adhérents et l'intérêt pour un large public surtout de l'organisation de la « Semaine Bleue » sont avérés.

Aussi, pour son action auprès des personnes âgées, la Ville souhaite apporter son soutien et allouer 750 € de subvention exceptionnelle.

Après avis favorable de la Commission Affaires Sociales – Santé du 2 mai 2016, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 750 € au CCPA ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NIEL rapporte la délibération n° 23 :

23. "Planning familial : Attribution d'une subvention exceptionnelle"

Voilà, l'Association « le Planning Familial » a pour objet l'information de la formation, l'intervention auprès de tout public autour des thématiques qui sont la sexualité, l'IVG, les infections sexuellement transmissibles, l'égalité filles / garçons, les violences...

Cette année, le Planning Familial a fêté ses 60 ans et a organisé de mars à avril plusieurs manifestations sur l'ensemble du territoire. Alors, deux spectacles, trois expositions et une projection.

Ces actions de sensibilisation, de prévention et d'information sont gratuites. Ainsi, la Ville souhaite-t-elle apporter son soutien et allouer 250 € de subvention exceptionnelle pour cet événement.

Sachant que pour l'exercice 2016, l'Association perçoit une subvention de fonctionnement de la Ville de 1 150 €, et que le montant des charges locatives du local mis à disposition gratuitement par la Ville s'élève à 1 865 €.

Considèrent que la Ville dans son Budget alloué aux Affaires Sociales dispose d'une réserve de 1 000 €, on a déjà dépensé 750 € à la délibération précédente.

Donc, après avis favorable de la Commission des Affaires Sociales – Santé du 2 Mai 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 250 € au Planning Familial ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces.

Voilà, sachant qu'au niveau de la Culture, ils ont eu une subvention de 250 €, aussi pour l'organisation de ces diverses projections, spectacles et expositions. »

Madame ORCEL

« Ce n'est pas une subvention ?????????? »

Monsieur NIEL

« Voilà, mais bon, une aide exceptionnelle »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Nous allons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci, Monsieur NIEL. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 24 :

24. "Classement du chemin rural desservant le Monna dans la voirie communale"

« Le village du Monna est desservi par un chemin rural qui est aujourd'hui ouvert à la circulation générale et fait l'objet d'un entretien régulier par la Commune.

Il convient donc de le classer dans la voirie communale, donc Domaine Public, et de mettre à jour le tableau général de la voirie communale de Millau.

Après avis favorable de la Commission Aménagement Urbain du 29 février 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le classement dans la voirie communale, de l'ancien chemin rural desservant Le Monna ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces et les actes afférents au classement dans le Domaine Public Communal. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Avez-vous des questions ? Donc, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 25 :

25. "Cession Commune de Millau / Centre Hospitalier de Millau"

« Alors, la Commune de Millau est propriétaire d'une petite parcelle de terrain non bâtie cadastrée AP 658, d'une surface de 160 m². Cette parcelle est située entre la rue du « Barry » et la voie « Georges Pompidou », elle est contiguë à la parcelle propriété du Centre Hospitalier, objet du projet de construction du nouvel EHPAD.

C'est pourquoi, il est proposé de céder au Centre Hospitalier cette parcelle qui, aujourd'hui, ne présente pas d'intérêt pour la Ville. En revanche, elle permettrait au Centre Hospitalier de constituer une unité foncière cohérente, et faciliterait la réalisation du projet.

Aussi, après avis favorable de la Commission Aménagement Urbain du 4 novembre 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

- de céder au Centre Hospitalier Intercommunal, la parcelle cadastrée Section AP 658, d'une superficie de 160 m², au prix de 1 € ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes afférents à cet échange. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur NAYRAC. Dans le même principe, nous proposerons au Budget 2017, l'inscription de l'acquisition par la Commune des Locaux du Conseil Départemental occupés par la PMI, que nous proposerons ensuite de reverser de la même façon dans le foncier du Centre Hospitalier, pour agrandir la parcelle d'accueil de l'EHPAD, voilà. Puisque vous savez que l'idée c'est de..., une fois le transfert du Pôle Petite Enfance réalisé sur un nouvel équipement, c'est de mettre la totalité de la parcelle à disposition de l'EHPAD, pour pouvoir procéder à la construction donc du nouveau bâtiment et quoi qu'il en soit à terme, puisque je vous rappelle que nous sommes rentrés dans une..., -comment dire ? - une procédure de création d'EHPAD autonome, nous avons déjà délibéré une fois sur ce sujet, puisque c'était d'initiative communale. Nous aurons à délibérer une seconde fois au moment de l'autonomisation et à terme le foncier devrait revenir sur le territoire de ..., un foncier communal, voilà, donc c'est pour vous expliquer un peu les procédures à venir sur ce secteur-là, voilà.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 26 :

26. "Convention de servitude de passage de réseaux ERDF – rue Auguste Monjols (DO 315)"

« Alors, E.R.D.F. est saisi d'une demande de raccordement électrique pour une parcelle rue « Auguste Monjols » à Millau.

La solution technique retenue pour ERDF nécessite une autorisation de passage de réseau, en servitude sur la parcelle cadastrée Section DO 315, propriété de la Commune.

En conséquence, il est nécessaire de consentir à ERDF une convention de servitude de passage de réseau sur cette parcelle, selon les conditions déterminées dans la convention et la délibération jointes.

Il est donc, après avis favorable de la Commission, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions jointes relatives aux conditions de passage de ces réseaux. »

Monsieur le Maire

« Merci, avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 27 :

27. "Convention de servitude de passage de réseaux ERDF – Cami Farrat (ZH 45)"

« Alors, ERDF souhaite réaliser l'installation d'une armoire de coupure et de tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité dans cette Section ZH n°45, propriété de la Commune.

Cette installation nécessite de faire passer en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations électriques.

En conséquence, il est nécessaire de consentir encore une fois à ERDF, sur cette parcelle, selon les conditions déterminées dans la convention et la délibération jointes les servitudes suivantes :

- une convention d'occupation d'un terrain, d'une superficie de 15 m², sur la parcelle citée, au lieu dit « Cami Farrat », destinée à installer une armoire de coupure et tous ses accessoires ;

- une convention de servitude destinée à faire passer, en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations électriques moyenne ou basse tension nécessaires et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens.

Après avis favorable de la Commission du 03 mai 2016, il vous est donc proposé :

- de consentir cette convention ;

- et surtout d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions jointes relatives aux conditions de passage de ces réseaux. »

Monsieur le Maire

« Merci, avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 28 :

28. "Cession Commune / Monsieur COMMBES et Mlle ARNAL – impasse de Chante Friboule"

« Alors, la Commune de Millau est propriétaire d'une parcelle de terrain située impasse « Chante Friboule » à Millau, qu'elle a fait diviser en deux lots, on en avait déjà parlé : un lot de 1 255 m² et un autre lot de 1 154 m², en vue de les proposer à la vente.

Une délibération a été adoptée en ce sens en Conseil Municipal du 21 novembre 2013, autorisant la vente au prix de France Domaine, soit 80 800 € pour le lot A et 82 100 € pour le lot B.

Depuis cette date, ces terrains n'ont jamais trouvé d'acquéreur, le prix de vente étant semble-t-il trop important, ayant ainsi découragé beaucoup de personnes qui s'étaient manifestées.

Aujourd'hui, une offre d'achat nous a été formulée par Monsieur COMBES et Mademoiselle ARNAL.

C'est pourquoi il convient d'autoriser par délibération cette vente à Monsieur COMBES et Mademoiselle ARNAL au prix de 35 000 €, inférieur bien sûr à l'estimation du Domaine.

Aussi, après un avis favorable de la Commission du mois de février 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- de vendre cette parcelle au prix de 35 000 € ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de signer toutes les pièces et actes afférents à cette cession.

Alors, ça paraît effectivement bien bas par rapport à l'estimation du Domaine, mais si vous voulez un renseignement, je vous conseille d'aller voir. Ce sont des terrains extrêmement pentus, ce sont des terrains où ils vont certainement construire des maisons dites sur pilotis, en plateau comme ça et donc c'est quelque chose de compliqué. Donc, c'est un terrain pas cher, mais en construction, la construction devient chère, voilà tout simplement. Mais allez voir, c'est juste en dessous le restaurant qui est en haut-là, c'est dans la pente. DELTOUR, voilà, j'étais en train de chercher. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 29 :

29. "Cession par l'OPH à la Commune : parcelle à usage de circulation piétonne rue du Ravin de Sainte Marthe"

« Alors, par acte de vente du 10 février 2003, la Commune a cédé à l'OPH la parcelle cadastrée Section DH n° 77, située à « Naulas », sur laquelle il a réalisé une opération de construction de 27 logements, ce sont des petites villas individuelles.

Aujourd'hui, l'OPH a décidé de vendre ces 27 villas et a mandaté un géomètre, afin de procéder à la division de la parcelle supportant ces 27 logements. A cette occasion, il a été proposé à la Commune de lui rétrocéder une partie de cette parcelle à diviser, d'une superficie de 385 m², affectée tout simplement à un usage de circulation piétonne. Ce cheminement permet une liaison Nord-Sud, importante à l'échelle du quartier de « Naulas ».

De plus, ce cheminement est grevé d'une servitude de passage d'une canalisation de gaz.

Enfin, la Commune assume aussi, à sa charge exclusive, l'entretien de ce terrain, tel que prévu dans l'acte de vente initial.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la rétrocession de cette parcelle, qui sera classée dans le Domaine Public.
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 30 :

30. "Demande de distraction du régime forestier : parcelle cadastrée session N n° 446"

« Alors, je me permettrais de faire un petit rappel, tout simplement pour donner la définition de « distraction » : c'est le fait de laisser ou de se séparer d'un bien ou de renoncer à un droit. »

???????????

« ??????? »

Monsieur NAYRAC

Comment ? Non, mais comme je savais que j'allai avoir la question, donc j'étais devant...

Alors, pendant de nombreuses années, la Commune a donné en location à TDF une parcelle de terrain cadastrée Section n° 446, d'une superficie de 326 m², située au lieu dit « La Favérede », et sur laquelle TDF a installé un relais radioélectrique. Si vous vous souvenez c'est quelque chose qu'on avait déjà mis en..., ce dont on avait parlé en Conseil Municipal.

Cette location était consentie moyennant un loyer de 238,59 € par an.

Par courrier du 27 juin 2014, TDF avait proposé à la Commune l'acquisition de cette parcelle, moyennant le prix de 20 000 €. Ce qui avait été accepté par une délibération.

Préalablement à cette cession, cette parcelle aurait dû faire l'objet d'une distraction préalable du régime forestier, conformément au Code Forestier en vigueur. C'est-à-dire, qu'on ne peut pas vendre une parcelle de forêt, sans l'autorisation de l'ONF.

En conséquence, afin de régulariser cette vente, il est aujourd'hui nécessaire de demander à Monsieur le Préfet de l'Aveyron, la distraction de la parcelle en question.

La présente délibération a donc pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à engager cette procédure. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 31 :

31. "Acquisition parcelle section AM 162 – Propriété de SCI des Jacobins"

« Alors, différentes études menées depuis le début d'année 2014, ont visé à mettre en œuvre un véritable projet urbain pour la Ville.

Les conclusions de ces études qui ont mis en évidence la nécessité de redonner des fonctionnalités aux espaces publics existants et de créer un lien entre les différents points forts d'attractivité de la Ville : le CREA, l'espace « Capelle – Guibert », la place « Maréchal Foch ».

Il est également apparu indispensable, au vu de ces études, de libérer de nouveaux espaces publics au cœur du centre ancien, afin d'offrir des espaces de vie à proximité immédiate de ces lieux.

L'îlot du « Voultre » a été repéré pour être traité prioritairement et faire l'objet d'aménagements publics destinés à revitaliser le centre ancien,

Le service de France Domaine, en date du 09 octobre 2015, a estimé cet immeuble à 201 600 €, avec une marge de négociation de plus ou moins 10 %, soit au maximum 221 760 €, arrondi à 222 000 €.

La SCI Des Jacobins, par courrier en date du 02 février 2016, propriétaire de la parcelle cadastrée comme citée a fait part à la Ville de son accord pour la cession de sa propriété, moyennant le prix de 222 000 €.

Il es donc demandé, suite à l'avis favorable de la Commission, au Conseil :

- d'approuver cet achat ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes afférents à cette vente. »

Monsieur le Maire

« Merci. J'espère..., Oui, Madame BARAILLE? »

Madame BARAILLE

« Cet immeuble est amené à être démoli, c'est ça ?

Monsieur NAYRAC

« Oui ! »

Madame BARAILLE

« Je trouve que les estimations de France Domaine ne sont pas..., quand on voit juste avant les terrains qui ont annoncé 80 000 et quelques euros, qui sont vendu 30 000 et quelques euros. Là, je trouve que le prix est assez élevé. »

Monsieur NAYRAC

« Oui ! »

Madame BARAILLE

« Quand on voit également le dossier dont on a parlé aussi tout à l'heure sur le quai « Sully-Chalies », je compare, parce que c'est des biens que je connais et je trouve que là, France Domaine a fait un avis de valeur assez élevé, pour une démolition, très honnêtement. Oui je me suis déplacée, je suis allée le voir tout à l'heure encore, j'ai vu l'état, je ne suis pas rentrée dedans, mais j'ai vu l'état extérieur, pour de la démolition, c'est vrai que là le bâtiment il est cher quand même. »

Monsieur NAYRAC

« Alors, je vais vous répondre, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites, parce que j'étais étonné souvent par les prix, du fait de mon ancien métier, et vous savez qu'on supporte souvent les conséquences de l'estimation du Domaine. Mais il faut savoir leur façon de travailler, alors moi je n'étais pas au courant. Ce qu'ils font, ils prennent des biens qui ont été vendus dans le même coin, ils font un prix moyen et ils vous sortent le prix, tout simplement, voilà comment c'est l'estimation. Alors, je sais que ça trompe parce qu'on l'a déjà dit, vous savez très bien qu'avec les professionnels, l'estimation d'une maison à Millau, située à tel endroit, et bien différent d'une maison située à 200 ou 300 mètres et surtout que c'est quelqu'un de Rodez. Donc, ça n'a rien..., leurs estimations sont faussées. Moi j'en suis..., je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites. »

Madame BARAILLE

« Si on compare juste le quai « Sully-Chalies», qui a quand même un autre environnement ça à rien à voir, le « Voultre », on voit très bien que c'est...

Monsieur NAYRAC

« Oui ! »

Madame BARAILLE

« ...moi je trouve ça très cher. »

Monsieur NAYRAC

« Mais, malheureusement on est astreint à suivre leurs estimations et c'est ça qui est bien dommage. »

Monsieur le Maire

« Nous sommes d'accord ! Ensuite, alors je reviendrai sur la localisation, dont tout le monde a compris que c'était le périmètre qui était compris *grosso modo* entre le Temple et la Porte du « Voultre », qui effectivement dans le cadre du projet de mandat, destiné à être détruit pour donner de l'aération et relancer les projets de façades et de maisons dans le secteur, voilà. Donc, c'est une action forte sur le Centre Ville et effectivement de destruction et de démolition de ce bâtiment pour tenter de trouver des aérations et un peu de respiration dans ce centre ancien.

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Quatre abstentions. Elle est donc adoptée. Merci. »

***Adoptée par : 31 voix pour
4 abstentions***

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 32 :

32. "Classement de la voirie quartier de Fontenay dans le Domaine Public Communal"

« Bien, dans le cadre des travaux d'aménagement routier réalisés en 1979 par l'État sur l'ancienne RN 9, l'accès à plusieurs parcelles cadastrées qui sont citées, sinon, quartier de « Fontenay », a fait l'objet d'un aménagement parallèle à l'axe routier dénommé, Chemin de « Fontenay ».

Depuis 2005, la Direction Départementale des Territoires n'assume plus aucune mission de gestion du patrimoine routier, mais ledit chemin de « Fontenay » n'a jamais fait l'objet d'un déclassement.

Or, les riverains ont sollicité la réalisation de travaux d'entretien sur cette voirie, ainsi que l'aménagement de cet accès.

Cet aménagement nécessite donc :

- d'une part le classement dans le Domaine Public Communal dudit chemin de « Fontenay », après déclassement du Domaine Public de l'État ;

- et, d'autre part, la rétrocession à la Commune, par les riverains, des emprises de terrains nécessaires.

Ces opérations foncières seront réalisées à titre gratuit ; la Commune et les riverains concernés ayant convenu de prendre en charge, chacun pour moitié, les frais d'actes.

Il est donc, après avis favorable de la Commission Aménagement Urbain du 3 mai 2016, il est proposé au Conseil Municipal de..., ben toutes ces opérations et de classer dans le Domaine Public Communal cette emprise de 58 ca. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, nous procédons au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 33 :

33. "Révision loyer – Mise à disposition d'un local au CREA pour les services de l'État Examen Permis de Conduire"

Alors, une délibération n° 2015/123 en date du 28 mai 2015, autorisait la reconduction de la mise à disposition d'un local au CREA pour les services de l'État pour l'organisation de l'examen du Permis de Conduire, pour une nouvelle période d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le loyer a été révisé et actualisé, chaque année, conformément à l'indice du coût de la Construction, par décisions successives de Monsieur le Maire.

Le loyer 2015 avait été fixé à 551,60 €. Les indices de références sont ceux du 2^{ème} trimestre soit respectivement 1 621 pour 2014 et 1 614 pour 2015.

Le nouveau montant du loyer à percevoir par la Commune est donc fixé à 549,22 € pour 2016.

Donc, vous pouvez voir, ça a diminué, la recette sera inscrite au Budget de la Ville

Donc, après avis favorable de la Commission Aménagement Urbain, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes y afférant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Non, je mets au voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 34 :

34. "Parc d'activité Millau Viaduc 2 – approbation du programme des équipements publics"

« Alors, pour accueillir des Entreprises, la Communauté de Communes Millau Grands Causses a aménagé dès 1996 une zone d'activités aux « Fialets ».

La zone d'activités « Millau Viaduc 1 » arrivée à saturation et ne disposant plus assez de foncier, l'extension du parc a été prévue.

Le 3 octobre 2014, le Syndicat Mixte Millau-Viaduc constitué à cette occasion a adopté la création de la Zone d'Aménagement Concertée, soit ZAC de « Millau – Viaduc 2 ».

Les deux Communautés de Communes : « Muse et Raspes du Tarn », « Millau Grands Causses » ont approuvé cette création les 23 octobre 2014 et 19 novembre 2014.

La Commune a émis un avis favorable dans le cadre de l'Enquête Publique ouverte par Monsieur le Préfet de l'Aveyron.

La présente délibération a pour objet d'approuver le programme des équipements publics.

Je ne vous les lirai pas, ils sont cités dans la deuxième..., en détail.

Il est donc demandé, après avis favorable de la Commission Aménagement :

- d'approuver cette délibération ;

- et d'approuver la participation au financement à hauteur de 60 000 €. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur FABRE ?

Monsieur FABRE

« Oui, Monsieur NAYRAC, je vois..., Non sur la ZAC, sur les plans qu'on a sous les yeux, un aménagement paysager sur cette zone, c'est très bien. Je voudrais juste..., ce n'est pas une question, c'est juste une petite réflexion concernant l'intégration paysagère de ce type de zone artisanale, c'est vrai que les Entrepreneurs Privés souhaitent bénéficier de

l'effet marketing un peu le long de l'autoroute, l'effet publicitaire, je crois que certains réfléchissent encore comme dans les années 70. Je m'explique, je ne crois pas que plus c'est brillant et plus c'est blanc et plus ça se détache de l'horizon et plus le bâtiment attire les regards, plus on va donner une image positive de l'Entreprise. Je veux prendre pour exemple une célèbre Entreprise de Menuiserie qui s'est agrandie récemment, franchement quand je pense qu'il aurait peut-être, dans ce cas précis, été plus opportun pour créer l'attraction quand on passe le long de l'autoroute de faire un bâtiment, par exemple en bois tout simplement, plutôt que de mettre un énorme crayon, on peut penser que c'est une usine de crayon à papier, je n'en sais rien bon. Surtout que toutes les Villes, toutes les Villes pratiquent ce genre d'excès qui nuisent au paysage et quand même on se situe ici à Millau dans un paysage naturel particulièrement riche. Je crois qu'il faut, alors je l'ai répété pendant des années à la Communauté de Communes, Monsieur PRETRE et d'autres me prenaient pour un idéaliste peut-être, n'empêche que je pense que dans certaines régions, il suffit d'aller un peu se balader en Alsace ou en Bretagne, on voit des zones telles que celles-ci, qui sont beaucoup plus belles, tout simplement. Je ne parle pas de l'aménagement paysager, je parle des bâtiments. Ici, alors peut-être, parce qu'on est près de la Méditerranée, plus ça brille, plus..., mieux c'est. Je crois qu'il faudrait peut-être engager une réflexion collective sur ce sujet et au-delà de la réflexion, j'en avais déjà..., je l'avais déjà évoqué ici, un Architecte Conseil, en tout cas, être très, très vigilant, parce qu'une fois que les bâtiments sont construits, ils restent. Si on prend l'autoroute A75, on voit le même type de bâtiment au Mont Aubrac, à Saint-Flour, etc..., donc franchement au niveau de l'attraction de l'attractivité économique, je ne pense pas que l'on soit dans la bonne voie, en continuant à accepter ce genre de bâtiment, voilà. Alors, quels sont les moyens de la Mairie ? Quels sont ceux de la Communauté de Communes ? Moi, j'évoque juste la possibilité d'une réflexion pour embellir ce type de zone, voilà. »

Monsieur NAYRAC

« Alors, c'est tout simple. Il faut savoir que pour cette deuxième zone « Fialet 2 », il y a un cahier des charges draconien, c'est pour ça que déjà cette zone-là a été faite par étage. On a gardé les niveaux du sol, on n'a pas aplani complètement. Les Entreprises qui vont s'installer, devront avoir une haie végétale autour, et ne devront pas faire n'importe quoi sur leurs bâtiments. Donc, il y a un cahier des charges qui est costaud, qui est très compliqué, pour ceux qui vont s'installer. »

Monsieur DIAZ

« Effectivement, la zone « Millau Viaduc 2 » va être très différente de « Millau Viaduc 1 ». Elle s'est faite plus par incrémentation successive sans vraiment de contrôle urbain. Effectivement, ce que dit Monsieur NAYRAC, la zone « Millau Viaduc 2 » est beaucoup plus dirigiste sur la végétation, beaucoup plus dirigiste sur les matières, beaucoup plus dirigiste sur les codes couleurs. Donc, elle aura certainement un aspect bien différent de « Millau Viaduc 1 », parce qu'on est tous conscient que c'est aussi un des atouts du Territoire et d'ailleurs, il faut savoir aussi que les Entreprises aujourd'hui sont beaucoup plus sensibles à cet aspect, qu'elles ne l'étaient par le passé, voilà. Mais c'est exact ! »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Non, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 35 :

35. "Association de préfiguration de la réserve de Millau – Sigean II. Fonds de concours et convention d'objectifs 2016"

« Alors, en harmonie avec la richesse environnementale des Grands Causses et avec les orientations de développement durable du Sud Aveyron, facile d'accès grâce à l'autoroute A75, bénéficiant d'un vaste espace foncier mobilisable, d'un climat adapté et d'une économie touristique, Millau a fait valoir ces nombreux atouts pour l'accueil de la Réserve Africaine de Sigean au cas où celle-ci se verrait dans l'obligation de se relocaliser en raison, des inondations qu'elle subit régulièrement.

Au-delà de cet aspect contraint, le projet de développement d'un établissement zoologique a mûri et s'inscrit aujourd'hui dans la logique de grands projets portés par les Collectivités Locales.

Le positionnement envisagé est celui d'un parc animalier semi-naturel, afin que les animaux restent sauvages et expriment pleinement leurs comportements naturels.

Il y a quatre objectifs :

- la recherche dans le domaine de la faune sauvage ;
- la conservation pour les générations futures des espèces animales en voie de disparition ;
- l'éducation à une meilleure connaissance de la faune sauvage et des interdépendances entre les animaux et leur milieu ;
- les loisirs permettant d'offrir aux visiteurs le plaisir du spectacle de la vie sauvage.

L'Association de Préfiguration a été créée à cette fin.

Le domaine foncier mobilisable pour ce projet s'étend sur plus de 100 hectares, dans la continuité de la ZAC « Millau Viaduc 2 », c'est pour ça qu'il ne faut pas que « Millau Viaduc 2 » soit quelque chose de...

Il est bordé par l'autoroute A75 et la RD911. Présentant des paysages et une topographie variés, cet espace est maillé par un réseau de pistes et de chemins aménageables. Ce premier périmètre pourra faire l'objet d'une ou de plusieurs extensions en fonction de l'évolution et des besoins liés au projet.

L'objet de la présente délibération est l'attribution d'un fonds de concours à l'Association lui permettant d'entamer ses travaux.

Aussi, après avis favorable de la Commission Aménagement, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de cette convention objectif 2016 entre la Ville de Millau et l'Association de Préfiguration de la Réserve Animalière « Sigean 2 », ci annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectif entre la Ville de Millau et l'Association de Préfiguration de la Réserve Animalière « Sigean 2 » ;
- de verser le fond de concours de 70 000 € à l'Association de Préfiguration de la Réserve Animalière « Millau Sigean 2 » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ?

Monsieur DURAND

« Oui, moi je vois..., enfin je relis, je vois que vous avez..., vous reconnaissez vous-même les aspects concrets du projet, contraint, - pardon ! - du projet. Là, je vois qu'on remet 70 000 €, pour une étude de faisabilité, que mercredi prochain à l'ordre du jour du Conseil Communautaire, il y a 40 000 € qui vont y passer aussi. Je trouve que pour quelque chose qui est très, très hypothétique, on y va quand même bien, et je me questionne de l'avancée du projet. Et je vous questionne sur où en est-on réellement sur ce projet ? Est-ce qu'on met de l'argent du contribuable dans des études de faisabilités qui ne verront jamais le jour ? Ou est-ce que vraiment il y a des avancées vraiment significatives ? »

Monsieur le Maire

« Merci, pour votre question. D'abord, y a-t-il des avancées significatives ? Oui, puisque donc les contacts sont toujours là, toujours d'actualité. Le projet est toujours d'actualité. L'Association comme il a été indiqué dans la délibération a été créée associant c'est le cas de la dire les deux Collectivités : la Mairie et la Communauté de Communes. Le territoire identifié et le même depuis le début du projet, c'est-à-dire, comme c'est rappelé aussi dans la délibération, sur des terrains communaux, entre la départementale 911 et l'autoroute A75. Que les contacts donc avec Sigean..., les contacts techniques, je dirais, avec Sigean se sont poursuivis, qu'une collection animalière a déjà été évoquée. Qu'un Conseil Scientifique et Technique s'est déjà réuni, intégrant bien évidemment, les Collectivités porteuses du projet : la Réserve, mais aussi d'autres partenaires au titre donc..., le Conseil Départemental, les Services de l'État, l'ONF, le CPIE, la LPO, la Fédération, donc de Sauvegarde de la Faune Sauvage des Grands Causses, le site dont la Maison des Vautours et Parc Naturel Régional, dont ils font parti du Conseil Scientifique, qui ont établi donc une première réunion de travail. Là-dessus, un appel a été lancé donc, une sorte d'appel d'offre en quelque sorte, a été lancé pour recruter une structure de Conseil et un Cabinet d'Études, ce qui a été fait puisque deux propositions ont été formulées. Nous avons adopté le principe donc de d'appel d'offre, donc comme les Collectivités, bien que ce soit l'Association qui porte les études et donc l'Association étant en statut privé, elle n'en était pas donc totalement obligée, mais pour des raisons de..., j'allais dire, de clarté et de rigueur, nous avons adopté ces principes-là. Deux propositions ont été reçues, les deux ont fait l'objet d'une analyse et d'une expertise, d'une analyse technique. Le Conseil d'Administration, s'est réuni hier matin, si je ne me trompe pas, pour valider une des deux propositions, donc le marché sera conclu avec le Cabinet retenu pour une étude de faisabilité sur 6 mois. Cette étude de faisabilité et je rejoins ce que vous dites, aujourd'hui elle est là pour nous dire..., pour faire une analyse de l'implantation, une analyse de la fréquentation, une analyse des publics, elle est là pour faire une étude de faisabilité et comme toute étude de faisabilité, ce n'est qu'au terme de cette étude, qu'il faudra..., qui est longue, qui est de 6 mois, qui est complexe, parce qu'elle intègre toute une série de compétences allant, j'allais dire, de l'aspect zoologique, ou juridique, à l'hydrographie, à l'hydrologie, à l'environnement, au problème juridique, puisque vous savez que l'établissement d'une réserve animalière, c'est extrêmement contraint en matière juridique, donc toutes les procédures juridiques, tout le support juridique, toute l'étude de faisabilité en terme de marketing, marchés, populations, positionnement, activités de loisirs, activités ludiques, donc c'est une étude relativement complexe, qui doit *in fine* nous permettre de dire si oui ou non, il y a un intérêt, j'allais dire, à porter, en tout cas pour les Collectivités un tel projet.

Moi, je considère que c'est un..., l'étude est un vrai investissement, parce que sans cette étude..., il faut que nous soyons, je dirais, totalement transparent sur cette étude et sur l'impact de cette étude et prendre la décision. Prendre une telle décision positive, ce sera demain un facteur d'attractivité en matière touristique, un élément de tourisme familial, un élément d'attractivité à la sortie de l'autoroute A75, pour inciter les gens à sortir de l'autoroute A75 et de ne pas rester que sur l'aire du Viaduc de Millau. C'est la capacité de faire tourner, vous me reprochiez tout à l'heure les décisions du Maire, de faire tourner des Entreprises Locales, des Entreprise Locales y compris en terme de fournitures du..., pour le zoo, je pense en particulier aux primeurs, aux bouchers, etc..., etc... Ce sont de gros fournisseurs. Un facteur d'emplois, puisque bien évidemment, les structures, même si on ne prend pas l'exemple de Sigean, qui aujourd'hui..., en tout cas dans un premier temps, l'exemple de Sigean qui tourne à un peu plus de 100 équivalents temps plein sur la..., comment dirais-je, sur la réserve, c'est quand même un investissement économique. On ne plaint pas les études, pour les études de faisabilité sur les zones d'activités commerciales, nous les avons évoquées, ou d'activités économiques comme nous les avons évoquées tout à l'heure, là c'est aussi les perspectives d'une activité économique et touristique, voilà, donc je pense que nous avons vraiment raison de nous lancer dans cette étude de faisabilité et nous attendons avec impatience le résultat de cette étude de faisabilité. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Et est-ce que vous pourriez nous affirmer ce soir, qu'au terme de cette étude de faisabilité une décision définitive sera faite, on continu, stop ou encore, quoi ? »

Monsieur le Maire

« Ben, je crois que ce n'est pas la première fois que je l'ai exprimé, que ce soit sur la Commune ou à la Communauté de Communes. Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Tout à l'heure, Monsieur RICHARD évoqué le coup d'une piscine, bon là le coût de l'étude de faisabilité, bon on l'a. Au-delà de ce coût, si l'étude de faisabilité démontrait la faisabilité de ce projet. Quel en serait le coût, d'après vous pour la Collectivité ? »

Monsieur le Maire

« Ben, c'est justement pour ça qu'on a procédé à une étude de faisabilité, donc on ne peut pas vous donner la réponse ce soir. Si j'avais la réponse, je ne ferais pas d'étude de faisabilité. »

Monsieur FABRE

« Non, non, non, mais l'étude de faisabilité ne parle pas que du coût, on le sait tous. Par contre, vous devez quand même avoir, je pense, une idée assez précise sur le coût final. Non ? »

Monsieur le Maire

« Non, je n'ai pas d'idée. Je n'ai pas d'idée, pourquoi ? Parce qu'il y a d'abord le fait d'arrêter définitivement la collection animalière. La collection animalière implique les infrastructures, d'accord ! La collection animalières, au de-là de l'intérêt, je dirais, environnemental, écologique et zoologique. Il y a aussi l'intérêt de l'attractivité, c'est-à-dire dire en fonction des animaux que nous allons accueillir, nous savons que nous allons, j'allais dire, être graduel dans l'attractivité de la réserve, bon ! Si c'est pour mettre quatre hérissons, nous n'aurons pas la même attractivité que des espèces comme on nous propose aujourd'hui, des espèces de félins, de..., mais oui, non c'est clair, mais clair, mais c'est le B à Ba, je dirais, bon ! On nous propose des collections de félins etc... Donc, forcément il va y avoir un coût d'installation et coût de faisabilité.

Ensuite ça c'est pour la partie animalière, ensuite le deuxième élément qui a une influence sur le coût, c'est quels sont les dispositifs d'accompagnement que nous allons choisir. Est-ce qu'il y a à proximité ou dans le parc, la possibilité d'avoir des nuitées d'hôtel, « *Ecologie* » etc..., etc... ça a une incidence sur l'activité économique de la Réserve et ça a aussi une incidence sur la réalisation de la Réserve, sur les coûts de réalisation. Donc c'est pour cela qu'en toute objectivité, en toute honnêteté de façon plus sérieuse, je ne suis pas en mesure de vous dire ce soir le coût envisagé, c'est le propre de l'étude de faisabilité, que de nous le proposer et une fois qu'on aura ce coût, c'est pour ça que la..., comment dire, l'étude est assez complexe. C'est qu'on demande aussi naturellement le retour sur investissement et le niveau de rentabilité et la zone de chalandise souhaitable, en terme d'accueil touristique pour arriver à avoir une fréquentation suffisante pour rentabiliser les équipements. Donc, c'est pour ça que l'étude est une étude complexe et qui dure six mois.

S'il n'y a pas d'autres questions ? Donc, on peut mettre cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Une abstention, deux abstentions, alors du coup tout le monde. Alors, c'est l'effet domino, c'est un qui lève le doigt et... Bon, ah ! Mais nous on ne les lève pas, donc c'est pareil..., Donc, je considère six abstentions, c'est votre dernier mot. Allez adjugé pour six abstentions. Merci beaucoup. En tout cas, j'espère vraiment de tout cœur que ça sera un beau projet économique pour la Ville, voilà. Et bien écoutez, merci Monsieur NAYRAC. »

Adoptée par : 29 voix pour

6 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Madame HELLI rapporte la délibération n° 36 :

36. "Tableau des effectifs : modification"

Monsieur le Maire

« En l'absence de Madame HELLI, je vais rapporter la délibération n°36, concernant le tableau des effectifs et en particulier la modification du tableau des effectifs, donc c'est un exercice que vous connaissez déjà et que nous avons déjà pratiqué. Il faut commenter simplement de façon succincte le premier tableau qui concerne, vous avez un peu en effet miroir à la fois les suppressions et les créations.

Donc en particulier :

- d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, qui était à temps non complet donc à 30 €, à 30 €, à 30 h 45, ça c'est les déformations des décisions du Maire, avec la création d'un Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe, qui lui passe à temps complet.
- un Adjoint, la suppression d'un adjoint, d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet, qui était à 23 h 30, au profit de la création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe, là aussi en temps complet.
- et ensuite la suppression d'un poste d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet à 28 h, pour ouvrir un poste d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe, à temps non complet à 30 h.

Ces modifications sont argumentées vous l'avez au-dessous, essentiellement sur deux éléments :

- d'abord le confortement, et je sais que vous..., c'était un sujet qui vous avez alerté, le confortement des effectifs de la Bibliothèque dans la perspective de l'ouverture en Médiathèque ;
- et ensuite le deuxième poste est pour..., on va dire, pour assurer l'augmentation et que s'en fréquenter..., que s'en fréquenter, que s'en féliciter de la fréquentation de la classe du Service Éducatif et donc il faut faire face à cette augmentation de fréquentation et donc conforter les heures.

Bien évidemment, la modification du tableau des effectifs est passé au dernier Comité Technique et nous avons pu nous féliciter donc aussi, qui est une démarche sociale de notre part, sur le confortement d'Agents qui étaient à temps partiel et donc en temps précaire, sur des temps à temps complet pour conforter leur position.

Et donc, ce qui fait, je vous invite à vous reporter à la fin du tableau, en dernière page, un total général d'équivalent temps plein, donc à ce jour de 352,43. Il était au 1^{er} avril, lors de la dernière modification du tableau des effectifs à 351,93, donc vous voyez une..., un maintien du nombre d'équivalent temps plein, la légère augmentation étant liée à l'augmentation du nombre de volume horaire et non pas du nombre d'Agents, puisque nous avons engagé, je tiens à le rappeler une nouvelle fois, donc nous avons des objectifs à tenir sur la masse salariale de la Collectivité.

Y a-t-il des questions sur le tableau des effectifs ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de la voter. Y a-t-il des voix contre ? Oui, Monsieur RAMONDENC ? Pardon ! »

Monsieur RAMONDENC

« Bon, je profite, Monsieur SAINT-PIERRE, d'aborder le thème des Ressources Humaines, parce que je pense que vous avez à cœur de travailler pour le bien-être de vos employés, à l'intérieur même de la Mairie et je pense qu'il y a aussi un cas dans cette Mairie, qui n'est pas traité depuis plus d'un an, d'une personne que j'ai régulièrement au téléphone et qui n'est pas à sa place et s'en trouve très mal, voilà. C'est juste une réflexion, pour vous interpeller sur un cas particulier, dont je pense vous connaissez le nom. »

Monsieur le Maire

« Objectivement, d'abord on n'est pas là pour traiter de sujet individuel, ça c'est le premier point. Deuxième point, spontanément, je ne vois pas, comme tout à l'heure j'avais compris, là je ne comprends pas, je ne vois pas de qui vous voulez parler. En tout cas... »

Monsieur RAMONDENC

« Je vous en parlerai plus tard, alors ! »

Monsieur le Maire

« Oui, non mais d'accord, je veux bien, tout à fait, en tout cas, il y a des procédures et des hiérarchies qui font que s'il y a des difficultés, il s'adresse d'abord prioritairement à sa hiérarchie... »

Monsieur RAMONDENC

« Ça a déjà été fait ! »

Monsieur le Maire

« Bon ! »

Monsieur RAMONDENC

« Mais cette personne n'est pas entendue, je suis..., bon, je regrette de ne pas assister au CT, parce que je travaille. »

Monsieur le Maire

« Oui, alors, c'est...alors, je sais, mais vous savez que les CT..., je ne sais pas si vous vous étiez ému de cet élément-là, mais les CT se font pendant les temps... »

Monsieur RAMONDENC

« Je sais ! »

Monsieur le Maire

« ...de travail. Donc, je suis navré que vous ne puissiez pas y assister. »

Monsieur RAMONDENC

« Donc, c'est pour ça que je n'ai pas d'autres occasions. »

Monsieur le Maire

« Mais, écoutez, moi je veux bien que vous m'entretenez du cas en question. »

Monsieur RAMONDENC

« Voilà ! »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il donc d'autres remarques ? Donc, nous devons voter. Donc, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée.Merci. »

Adopté à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 37 :

37. "Convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Millau et la Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Rouergue"

Monsieur le Maire

« Donc, la deuxième délibération de Madame HELLI, la 37, c'est Monsieur LEFEVERE, qui va la rapporter. »

Monsieur LEFEVERE

« Oui, merci Monsieur le Maire. Donc, la délibération concerne le CPIE et donc la convention de mise à disposition du personnel à destination du CPIE et donc là on parle de la personne qui est en charge de la gestion du Gîte pour l'été, donc c'est une convention de mise à disposition de six mois, donc jusqu'au 4 novembre 2016 et on parle ici d'un mi-temps. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur LEFEVRE rapporte la délibération n° 38 :

38. "Soutien au Conservatoire Régional de la Faune Sauvage Caussearde"

« Voilà, donc nous vous demandons de bien vouloir accepter de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €, au Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage Caussearde, qui une Association qu'on a la chance d'avoir à Millau et qui sur la partie Faune Sauvage est importante parce que s'ils n'étaient pas là, on ne saurait pas quoi faire de ces animaux là. Donc, l'Association qui a la mission de les récupérer, de les soigner, de les héberger afin de les réintroduire dans leur milieu naturel. C'est une Association qui n'était pas aidée préalablement et que nous avons le plaisir d'accompagner dorénavant. »

Monsieur le Maire

« Et précision complémentaire liée à la délibération sur la Réserve Animalière, donc je vous ai dit que le Conservatoire faisait partie du Conseil Scientifique et qu'il est..., lors du dernier Conseil Scientifique il était même imaginé que le Conservatoire puisse rejoindre le périmètre de la Réserve... »

Monsieur LEFEVRE

« Tout à fait ! »

Monsieur le Maire

« ... pour travailler en synergie, justement avec la Réserve, donc ce qui montre une bonne appropriation du projet par les acteurs locaux. »

Monsieur LEFEVRE

« Locaux et même plus, Monsieur le Maire, si vous me le permettez. Puisqu'on a eu même des sollicitations de la part de « Valrance » donc l'École des Métiers de la Nature à Saint-Sernin, qui sont eux aussi intéressés par le projet, en vue de la formation de jeunes. Voilà. Donc, sur le sujet, voilà, on est content d'avoir le Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage Caussearde à Millau et de les aider. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Allez ! Gardez un peu votre concentration pour les quelques délibérations restantes. Donc, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur LEFEVRE rapporte la délibération n° 39 :

39. "Report de coupes de bois en forêt communale"

« Oui, le 2 avril 2015, nous avons validé un Plan de Gestion de la Forêt Communale et il se trouve que comme une partie de la Forêt Communale est sur la zone qui est ciblée dans le cadre du projet de Réserve Animalière. Sur cette zone-là naturellement, on a demandé à l'ONF de ne pas procéder aux coupes d'éclaircies pour cette année et donc la démarche juridique nous oblige à devoir repasser une délibération pour reporter cette coupe à la demande de l'ONF. Donc c'est ce que nous faisons. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur LEFEVRE rapporte la délibération n° 40 :

40. "Association EVE : « Un dimanche en rue libre »"

« Voilà, donc on a le plaisir de continuer à accompagner l'Association « EVE », nous aussi, le dimanche 5 juin, c'est très bientôt, aura lieu la journée désormais traditionnelle « Un Dimanche en Rue Libre » à laquelle naturellement, je vous invite à tous participer et l'objet de la délibération est d'acter le soutien de la Ville à l'organisation de cette belle fête, qui est donc au travers d'une aide indirecte qui est valorisée à 2 929,63 €. »

Monsieur le Maire

« Monsieur NAYRAC ? »

Monsieur NAYRAC

« Oui, j'en profite pour dire que l'Association « EVE » va changer de locaux et va se retrouver dans une maison près de la « Friche Joncquet », comme ça vous êtes tous au courant. »

Monsieur le Maire

« Donc, Monsieur RICHARD... »

Monsieur LEFEVRE

« Suite aux différents problèmes qu'ils ont rencontrés d'insécurité et d'insalubrité du site. »

Monsieur RICHARD

« Oui, juste pour vous dire que le 5 juin, il y a aussi la « Caussenarde » à ce moment-là, et donc ça permet d'avoir une fête du vélo un peu plus complète et on a demandé depuis deux ans, aux organisateurs de la « Caussenarde » de proposer ensuite cette animation, afin qu'ils descendent et qu'ils ne remontent pas directement dans leur voiture et qu'ils repartent de Millau, voilà. Donc, je trouve que c'est une bonne chose. »

Monsieur le Maire

« Merci. Oui, donc Madame ORCEL ne prendra pas part au vote, pour les raisons que vous comprenez. Donc, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL ne prend pas part au vote

Monsieur CONDOMMINES rapporte la délibération n° 41 :

41. "Système d'alerte et d'information des populations (SAIP) conventions entre la Commune de Millau, l'OPH et l'État "

« Voilà, l'objectif prioritaire du gouvernement était de moderniser les alertes à la population. Il s'agit de doter les autorités de l'État mais aussi des Communes d'un réseau d'alerte performant et résistant, en remplacement de l'ancien Réseau National d'Alerte. Les services de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise ont en conséquence conçu un nouveau dispositif de Système d'Alerte et d'Information des Populations.

La présente convention porte sur le raccordement au système d'alerte et d'information de trois sirènes sont implantées dans la Commune de Millau :

- une à l'École Jean Henry Fabre ;
- une sur le Beffroi ;
- et une sur la tour des pompiers.

Deux conventions seront établies entre l'État et la Commune de Millau, puis entre l'État, la Commune de Millau et l'OPH. Ce raccordement permettra le déclenchement de ces sirènes à distance, via l'application SAIP et le réseau INPT du Ministère de l'Intérieur. Le déclenchement manuel, en local, des sirènes par le Maire de Millau restera possible en cas de nécessité.

Ces deux conventions déterminent les modalités techniques et participations financières de la Commune de Millau ; coût du raccordement au réseau électrique et de la fourniture en énergie des installations et d'assurer les actions de maintenance de premier niveau sur l'ensemble des équipements.

Cette convention, alors..., :

- d'approuver le raccordement de la Ville de Millau au Système d'Alerte et d'Information des Populations ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer d'une part la convention à intervenir entre l'État et la Commune de Millau, et d'autre part entre l'État, la Commune de Millau et l'OPH ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a d'autres questions ? S'il n'y a pas de question, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« N'ayant pas reçu de question diverse, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée. Merci beaucoup. »

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Millau, le 22 juin 2015

Le Secrétaire de Séance

Nicolas LEFEVERE

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT-PIERRE